



Rapport de suivi

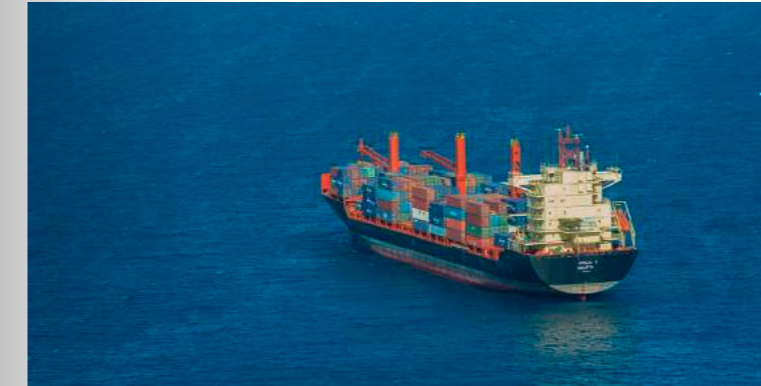


Table des matières

Message de la Présidente	2
Message du Directeur exécutif	3
L'ITIE EN UN COUP D'ŒIL	
Présentation de l'ITIE	5
DE LA TRANSPARENCE À LA REDEVABILITÉ	
Transparence de l'ensemble de la chaîne de valeur	7
Mise en œuvre au niveau mondial	8
Transparence des contrats au Ghana	10
Transparence de la propriété effective au Myanmar	12
Transparence de l'octroi des licences en Zambie	14
Suivi de la production en Irak	16
Perception des revenus au Nigeria	18
Transparence des entreprises d'État en Afghanistan	20
Répartition des revenus au niveau local à Madagascar	22
Dépenses adossées au pétrole en République du Congo	24
Divulgations en matière environnementale en Allemagne	26
Données liées à l'inclusion des femmes au Sénégal	28
Versements sociaux en République démocratique du Congo	30
FONCTIONNEMENT DE L'ITIE	
Cette année en bref	32
Mesure de l'impact de l'ITIE	34
Financement	36
Conseil d'administration 2019-2022	37
Compagnies soutenant l'ITIE	39



« Les événements des six derniers mois renforcent l'importance de la transparence et de la redevabilité au niveau gouvernemental et le besoin de disposer de données régulières et ponctuelles »

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

Un cadre normatif commun, pour des priorités collectives

Les industries extractives font partie intégrante de l'économie mondiale : elles contribuent à la croissance économique, à l'accès à l'énergie et au développement des infrastructures. Pour atteindre pleinement ces buts, le secteur doit se doter d'une gouvernance transparente et responsable. C'est en 2003 que les gouvernements, les entreprises et la société civile se sont mis d'accord pour créer l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) qui, depuis cette date, a considérablement évolué. Elle continue néanmoins d'offrir un cadre normatif capable de répondre aux priorités communes des parties prenantes.

Au cours de l'année écoulée, l'ITIE a évalué son rôle dans la lutte contre la corruption et sa contribution à la transition énergétique. Elle a également cherché à obtenir une image plus nette de son impact.

La corruption dans le secteur des industries extractives est un obstacle majeur au développement ; mais l'anonymat et le manque de transparence des données rendent la lutte plus difficile. En fournissant des données et une plate-forme ouverte au public, l'ITIE met en lumière les processus et pratiques les plus susceptibles d'abus. La transparence doit devenir la règle, alors que s'amorce la transition vers des économies à faibles émissions de carbone. Quoique cette évolution conduise à redéfinir la valeur des richesses en ressources, une gouvernance transparente et rendant des comptes permettra de garantir qu'elles demeurent un facteur de croissance.

La compréhension de l'impact de ce changement permet à l'ITIE de mieux intégrer les priorités nationales. Elle nous aidera à aller au-delà de la simple divulgation des données pour évaluer la façon dont elles sont utilisées, que ce soit pour promouvoir la redevabilité, faire des analyses ou renseigner les politiques.

Les événements des six derniers mois renforcent l'importance de la transparence et de la redevabilité au niveau gouvernemental et le besoin de disposer de données régulières et ponctuelles. En raison de la pandémie de Covid-19, de nombreux pays font face à des situations très tendues et imprévisibles. Au moment de la rédaction du présent rapport, le prix du pétrole et de nombreuses autres matières premières s'était effondré. Même si une certaine récupération est probable, les conséquences seront profondes pour de nombreux pays dépendant de leurs ressources naturelles.

La transparence, la confiance et la coopération peuvent aider à atténuer les effets d'une telle crise sur le développement mondial. En cette période de reconstruction, nous pensons qu'une place doit être faite au dialogue des parties prenantes et aux approches collectives. Nous voulons être prêts et accélérer la transparence et la redevabilité dans l'industrie.

LA TRÈS HONORABLE HELEN CLARK
Présidente du Conseil d'administration de l'ITIE

MESSAGE DU DIRECTEUR EXÉCUTIF

Transparence, parce que le monde change

La Norme ITIE est le fruit d'un accord entre diverses parties prenantes sur un ensemble d'engagements communs. Elle est suivie dans de nombreux pays, de différentes manières, le but en définitive étant qu'elle leur soit surtout utile. En travaillant avec le nouveau gouvernement argentin et le Groupe multipartite de l'ITIE en mars dernier, j'ai été frappé par leur volonté d'aligner la mise en œuvre de l'ITIE sur les objectifs des politiques nationales.

Ce rapport présente de nombreux exemples encourageants de la mise en œuvre de l'ITIE. Il est rassurant de lire les comptes rendus qui nous viennent d'Afghanistan, de la République démocratique du Congo, de l'Irak, de Madagascar, du Myanmar, de la République du Congo et du Sénégal, outre ceux de l'Allemagne, du Ghana, du Nigeria et de la Zambie. L'éventail des études de cas de pays montre que l'ITIE peut être un outil souple et adaptable, même dans les circonstances les plus déstabilisantes.

La Norme ITIE 2019 introduit de fortes exigences en matière de transparence, conduisant à la publication de données utiles pour les organismes de lutte contre la corruption, la société civile et les médias afin d'analyser les risques de corruption et d'enquêter.

Elle est ambitieuse car elle couvre plusieurs maillons de la chaîne de valeur, allant des régimes de licence aux ventes des entreprises d'État, et comprend de nouveaux domaines de divulgation pour plusieurs entités. La nouvelle exigence en

matière de transparence des contrats, prônée par plusieurs entreprises et pays, entrera en vigueur en janvier 2021.

L'ITIE continue néanmoins de se concentrer sur sa tâche essentielle : guider les pays pour qu'ils adoptent des démarches plus marquées et significatives dans le domaine de la transparence. Nous avons mis davantage l'accent sur le renforcement des systèmes de rapports des gouvernements et des entreprises, avec à la clé la production de données opportunes, pertinentes et accessibles.

Nous travaillons avec plusieurs partenaires sur des projets qui permettront un changement radical dans la divulgation et l'utilisation des données, touchant des questions complexes et techniques telles que la propriété effective. Nous avons recours aux formes de travail virtuel pour progresser dans ces domaines.

Ces axes prennent tout leur sens au moment où l'industrie cherche à se relever de la pandémie de Covid-19. Les gouvernements des pays riches en ressources naturelles seront confrontés à des choix de politiques difficiles ; dans ces circonstances, la mise à disposition de données pertinentes et à jour aidera les décideurs politiques à prendre des décisions éclairées au soutien d'une croissance durable pour demain.

MARK ROBINSON
Directeur exécutif



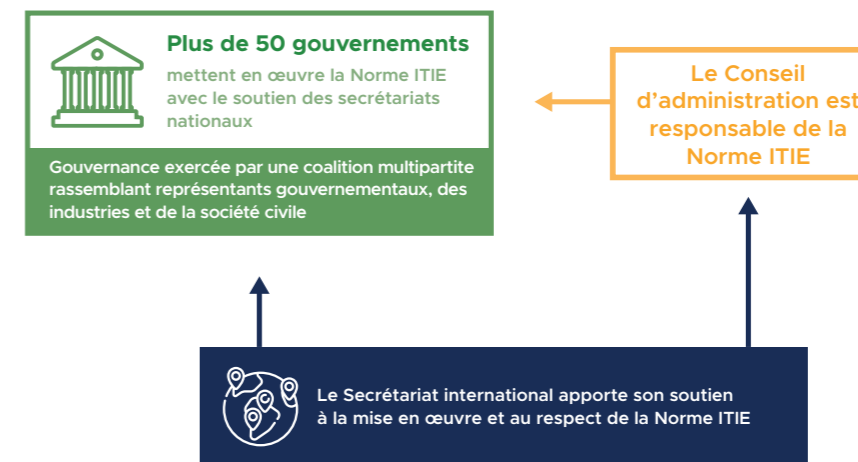
« L'ITIE peut être un outil souple et adaptable, même dans les circonstances les plus déstabilisantes »

La référence mondiale en matière de transparence dans les secteurs minier, pétrolier et gazier

La promotion de la bonne gouvernance et de la redevabilité est essentielle dans le secteur des industries extractives, où la corruption est un obstacle au développement durable.

L'ITIE défend la transparence et la redevabilité en publiant des informations utiles aux citoyens. Les parties prenantes gouvernementales, industrielles et de la société civile, réunies au sein de l'ITIE, conviennent d'un ensemble de règles communes, la Norme ITIE.

La communication des données, tel que l'exige la Norme ITIE, contribue à mettre au jour les pratiques illicites et à fournir aux parties prenantes des informations qui peuvent permettre de se prémunir contre la corruption. Au fil des années, la Norme ITIE a évolué afin de refléter les pratiques émergentes et les innovations adoptées par les pays, notamment celles relatives à la divulgation d'informations touchant au domaine environnemental et aux questions sur l'égalité des genres.



Les partenaires mondiaux apportent aide et financement

Plus de 60 entreprises pétrolières, gazières et minières, négociants en matières premières et institutions financières soutiennent l'ITIE et suivent la ligne de conduite attendue d'elles

Plus de 800 organisations de la société civile adhèrent au processus ITIE dans le monde

2,7 billions USD somme des revenus divulgués par le biais des rapports ITIE

L'ITIE EN UN COUP D'OEIL

Imprégner les systèmes de gouvernance de transparence

Les pays mettant en œuvre l'ITIE privilégient de plus en plus les systèmes mis en place par les pouvoirs publics et par les entreprises pour publier les informations requises par la Norme ITIE. Cette pratique rend les informations



plus accessibles, opportunes et mieux intégrées aux structures de gouvernance. Cette avancée permet aux groupes multipartites de se concentrer sur l'exploitation de ces données et ainsi d'encourager les gouvernements à faire face à leurs responsabilités.

Un train de marchandises transportant du charbon en Colombie.

DE LA TRANSPARENCE À LA REDEVABILITÉ



Navire cargo de Trafigura amarré au large du port de Dar es-Salaam, Tanzanie.

Transparence à travers la chaîne de valeur

En s'engageant à mettre en œuvre l'ITIE, les pays acceptent de divulguer les informations couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur de l'industrie extractive, qu'il s'agisse de la façon dont les titres d'exploitation sont attribués ou dont les revenus sont gérés et redistribués par l'État.

CE QUE LA NORME ITIE COUVRE



Les groupes multipartites nationaux assurent la supervision de la publication des données



Les groupes multipartites identifient les risques liés à la gouvernance, encouragent le débat et préconisent des réformes, sur la base de données accessibles au public



Des données fiables et ouvertes sont le fondement d'une meilleure gouvernance, et permettent de soutenir l'investissement et le développement

En quête de progrès

Le processus de Validation encourage la poursuite du progrès et des réformes

L'ITIE demande à tous les pays la mettant en œuvre de respecter un même cadre normatif. Ils doivent se soumettre à une procédure de Validation, mécanisme d'assurance de la qualité, afin que les progrès qu'ils réalisent en matière de transparence puissent être suivis.

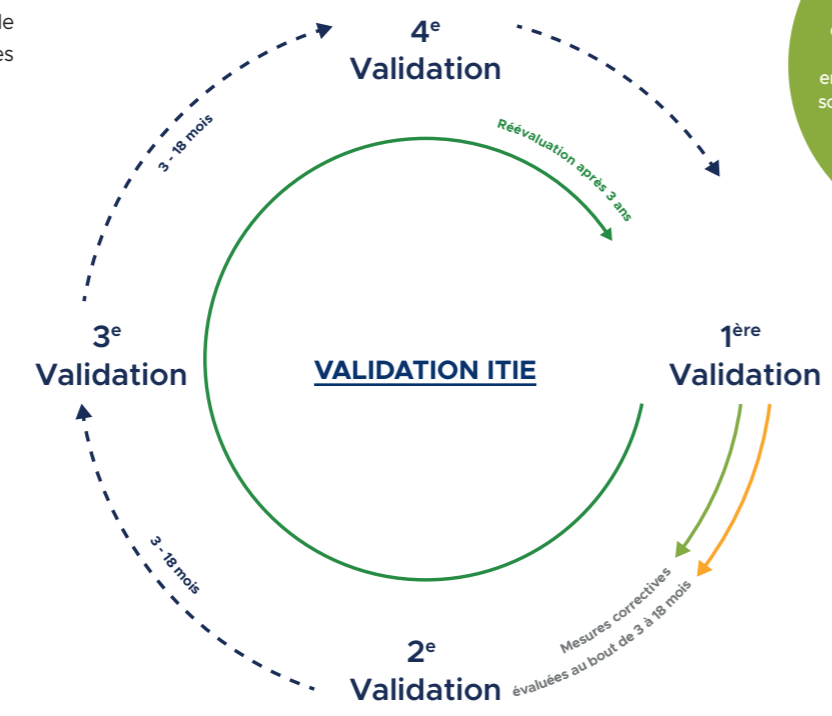
Le Secrétariat international est chargé d'informer le Conseil d'administration de l'ITIE avant qu'il ne décide de la Validation d'un pays, et pour cela analyse les données divulguées par ce pays et consulte les diverses parties prenantes (gouvernement, industrie et société civile).

Perspectives d'avenir
Un groupe de travail mis en place par le Conseil d'administration de l'ITIE tente actuellement de déterminer la façon dont le processus de Validation pourrait être davantage axé sur les priorités nationales et d'autres améliorations globales. Cette étude s'appuie sur un vaste processus de consultation auprès des pays mettant en œuvre l'ITIE et d'autres parties prenantes.

> Voir p. 34, de quelle manière la Validation est utile à l'évaluation de l'impact de l'ITIE.

Depuis 2016, la Validation est l'outil qui permet de mettre en lumière les forces et faiblesses en matière de divulgation et de publier de nouvelles informations dans le domaine public.

Cette procédure est nécessaire pour permettre aux pays mettant en œuvre l'ITIE de combler leurs lacunes en la matière. C'est un instrument de diagnostic utile, conduisant souvent à des progrès à long terme dans les domaines de la transparence et de la redevabilité.



La deuxième Validation du Pérou montre que le pays a fait des efforts pour que les données sur les activités extractives divulguées par les entreprises et les entités publiques soient assujetties à des procédures d'audit et d'assurance de la qualité conformes aux normes internationales. Juin 2019

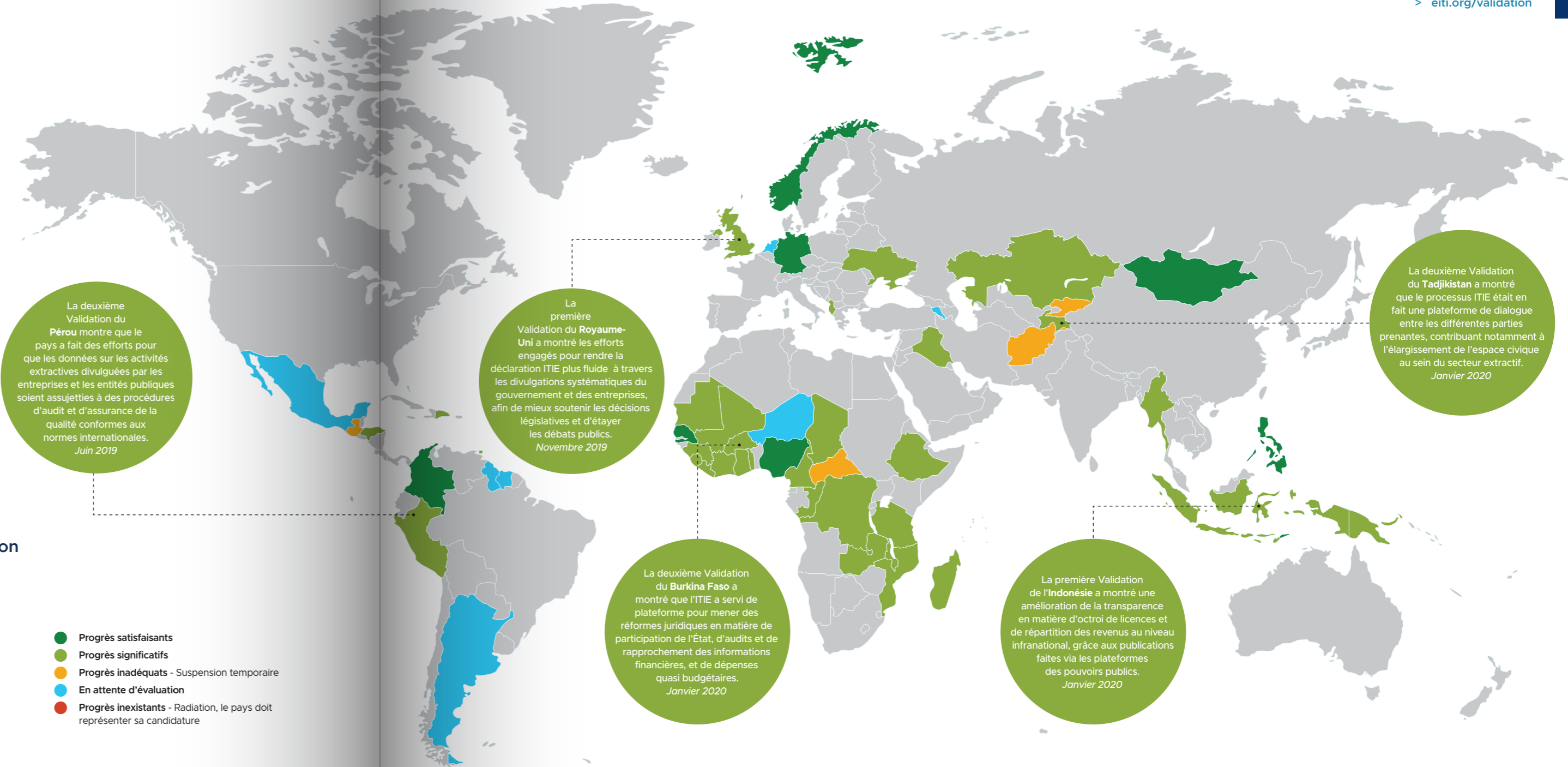
La première Validation du Royaume-Uni a montré les efforts engagés pour rendre la déclaration ITIE plus fluide à travers les divulgations systématiques du gouvernement et des entreprises, afin de mieux soutenir les décisions législatives et d'étayer les débats publics. Novembre 2019

La deuxième Validation du Tadjikistan a montré que le processus ITIE était en fait une plateforme de dialogue entre les différentes parties prenantes, contribuant notamment à l'élargissement de l'espace civique au sein du secteur extractif. Janvier 2020

La deuxième Validation du Burkina Faso a montré que l'ITIE a servi de plateforme pour mener des réformes juridiques en matière de participation de l'État, d'audits et de rapprochement des informations financières, et de dépenses quasi budgétaires. Janvier 2020

La première Validation de l'Indonésie a montré une amélioration de la transparence en matière d'octroi de licences et de répartition des revenus au niveau infranational, grâce aux publications faites via les plateformes des pouvoirs publics. Janvier 2020

- Progrès satisfaisants
- Progrès significatifs
- Progrès inadéquats - Suspension temporaire
- En attente d'évaluation
- Progrès inexistant - Radiation, le pays doit représenter sa candidature



Comprendre les termes des contrats extractifs

Accélérer la transparence des contrats au Ghana

La transparence des contrats permet de connaître les règles et conditions régissant les projets extractifs dans les pays. Rendre ces contrats accessibles au public sert de frein à la corruption et de levier aux citoyens pour savoir s'ils obtiennent un juste retour sur l'exploitation des ressources nationales. Compte tenu de la volatilité croissante des marchés et de la pression sur les revenus nationaux en raison de la crise liée au Covid-19, il est plus important que jamais de garantir la transparence des conditions contractuelles.

La société civile au Ghana plaide depuis des années pour que les contrats signés avec l'industrie pétrolière soient rendus publics. Dans un document de 2017, l'ITIE Ghana et l'Institut pour la gouvernance des ressources naturelles (NRGI) ont fait valoir que la divulgation des contrats bénéficiait à toutes les parties prenantes. Elle renforce la confiance du public et légitime, d'un point de vue social, le droit des entreprises à opérer.

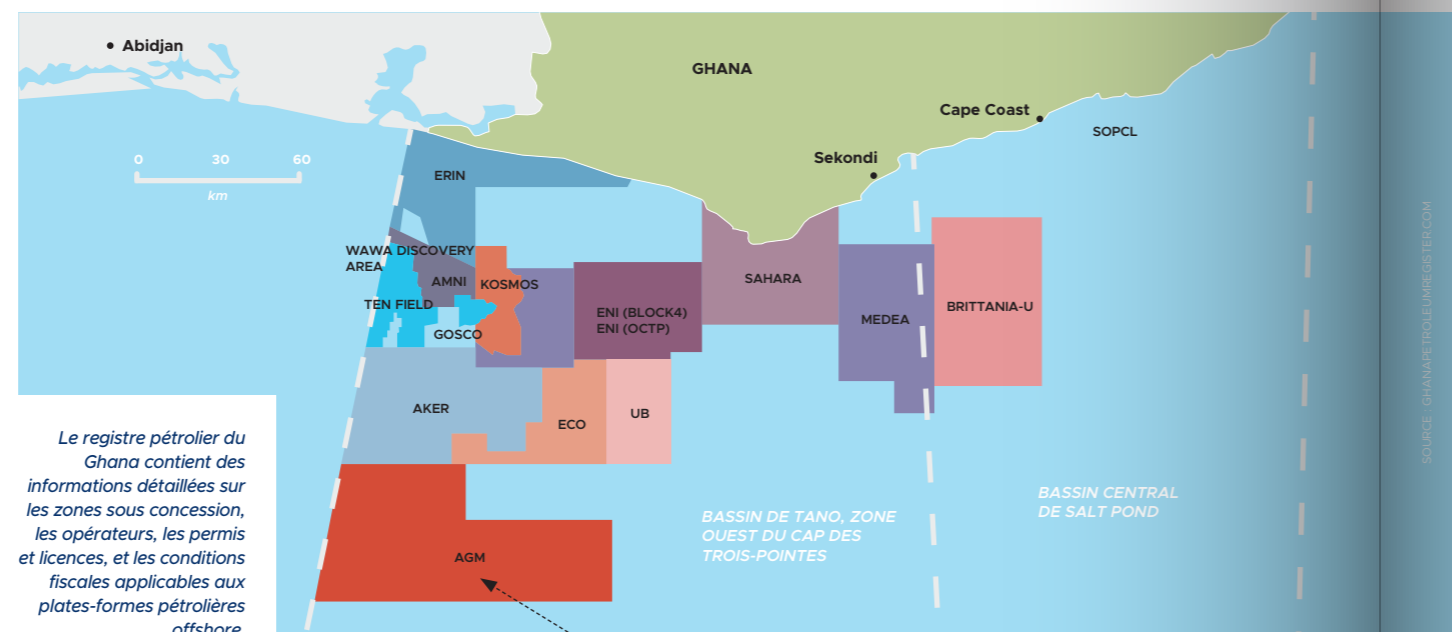
Ce cheminement vers la divulgation a été possible au Ghana grâce aux efforts combinés des autorités publiques, des entreprises et de la société civile. Le Groupe multipartite a utilisé la plateforme ITIE pour inscrire cette question dans l'agenda gouvernemental. En réponse aux demandes croissantes de transparence dans ce domaine, le gouvernement ghanéen a lancé un registre public en ligne en février 2018 et a depuis publié 18 contrats pétroliers importants.



Les contrats pétroliers du Ghana sont rendus publics et sont accessibles en ligne :

> ghanapetroleumregister.com

L'ACTIVITÉ PÉTROLIÈRE OFFSHORE DU GHANA



Le registre pétrolier du Ghana contient des informations détaillées sur les zones sous concession, les opérateurs, les permis et licences, et les conditions fiscales applicables aux plates-formes pétrolières offshore.

Il a ainsi renforcé ses systèmes et montré que tant les pouvoirs publics que les entreprises n'avaient rien à cacher, favorisant ainsi un environnement plus attractif et plus compétitif pour l'investissement. Cette pratique facilite le respect complet des normes et des réglementations et incite les fonctionnaires à négocier des contrats solides dans le secteur pétrolier.

Bloc South Deepwater Tano

Exploitant : AGM Petroleum Ghana Ltd (participation de 66 % dans le bloc)
Autres parties au contrat : Ghana National Petroleum Corporation (10 %) ; GNPC Exploration and Production Company Limited (24 %)
Étendue de la zone concédée : 3 482 km²
Date d'octroi : 24 janvier 2014
Période d'exploration : 7 ans
Contrats : ghanapetroleumregister.com/south-deepwater-tano

Tchad : des solutions innovantes pour la divulgation des contrats

État encore fragile, le Tchad ne dispose pas des ressources suffisantes pour publier systématiquement les contrats et les licences en ligne. Néanmoins, l'engagement du gouvernement, ainsi que l'approche innovante et axée sur des solutions du secrétariat national, ont ouvert la voie à plus de transparence. Après la publication d'un décret en novembre 2019, l'ITIE-Tchad a pu collecter et mettre en ligne des contrats en vigueur, publiés sous la forme de données ouvertes.

> itie-tchad.org/mini-cadastre



Avril 2018 :

Le gouvernement promet la transparence des contrats.

2019 :

La Banque mondiale s'associe à l'ITIE pour apporter un soutien financier au Tchad.

Novembre 2019 :

Le gouvernement signe un décret permettant la publication des contrats. L'ITIE-Tchad publie une base de données en format Excel, fournissant les liens vers les contrats.

Le champ pétrolier Jubilee au Ghana.



Réseau pour la transparence des contrats

Depuis juin 2019, les représentants de 21 pays mettant en œuvre l'ITIE participent au Réseau pour la transparence des contrats, sous la houlette du Mexique. Ce forum permet aux pays d'échanger leurs expériences, d'apporter leur expertise et de soutenir la publication des contrats miniers, pétroliers et gaziers.



Norme ITIE : Exigence 2.4

Les pays mettant en œuvre l'ITIE sont tenus, à compter du 1er janvier 2021, de divulguer tous les contrats et licences qui sont octroyés, conclus ou modifiés.

« La transparence contribue à renforcer la confiance de la collectivité dans l'exploitation des ressources et les richesses qui en découlent. Nous soutenons les gouvernements qui divulguent publiquement les contrats et les licences se rapportant aux activités extractives conformément à la Norme ITIE... Plusieurs des contrats de développement des ressources de South32 sont déjà accessibles au public. »

BRIAN PURDY, RESPONSABLE DES QUESTIONS FISCALES, SOUTH32

Savoir à qui appartiennent les entreprises extractives

Lutter contre l'anonymat des entreprises au Myanmar

La divulgation des propriétaires réels des entreprises extractives par le biais des registres de propriété effective place la barre un peu plus haut en matière de transparence. La publication de ces informations permet de prévenir la corruption et les flux financiers illicites, et de renforcer la confiance et la redevabilité.

Le Myanmar est un important producteur de gaz naturel et de pétrole en Asie et l'un des plus grands producteurs et exportateurs de jade, une industrie qui génère des milliards de dollars chaque année. L'ouverture des données concernant la propriété et le contrôle des entreprises extractives est donc essentielle pour parvenir à une plus grande transparence dans le recouvrement des recettes dans ce pays.

En décembre 2019, le gouvernement et l'ITIE Myanmar ont lancé un registre de la propriété effective, révélant ainsi des informations détaillées sur les personnes détenant une participation d'au moins 5 % dans plus de 120 entreprises de pétrole, de gaz, de minéraux et pierres précieuses, y compris les entreprises d'État.

Ces divulgations sont particulièrement importantes dans le cadre d'un débat en cours pour savoir si les Birmans obtiennent une juste part des bénéfices dégagés par l'industrie des pierres précieuses et du jade dans ce pays. Figurent dans ce registre les plus grandes entreprises du secteur, ce qui permet au public de connaître les structures de propriété dominant cette industrie.



Le registre concernant la propriété effective au Myanmar est accessible en ligne : bo.dica.gov.mm



Morceau de jade, effet translucide sous l'effet d'une lampe.

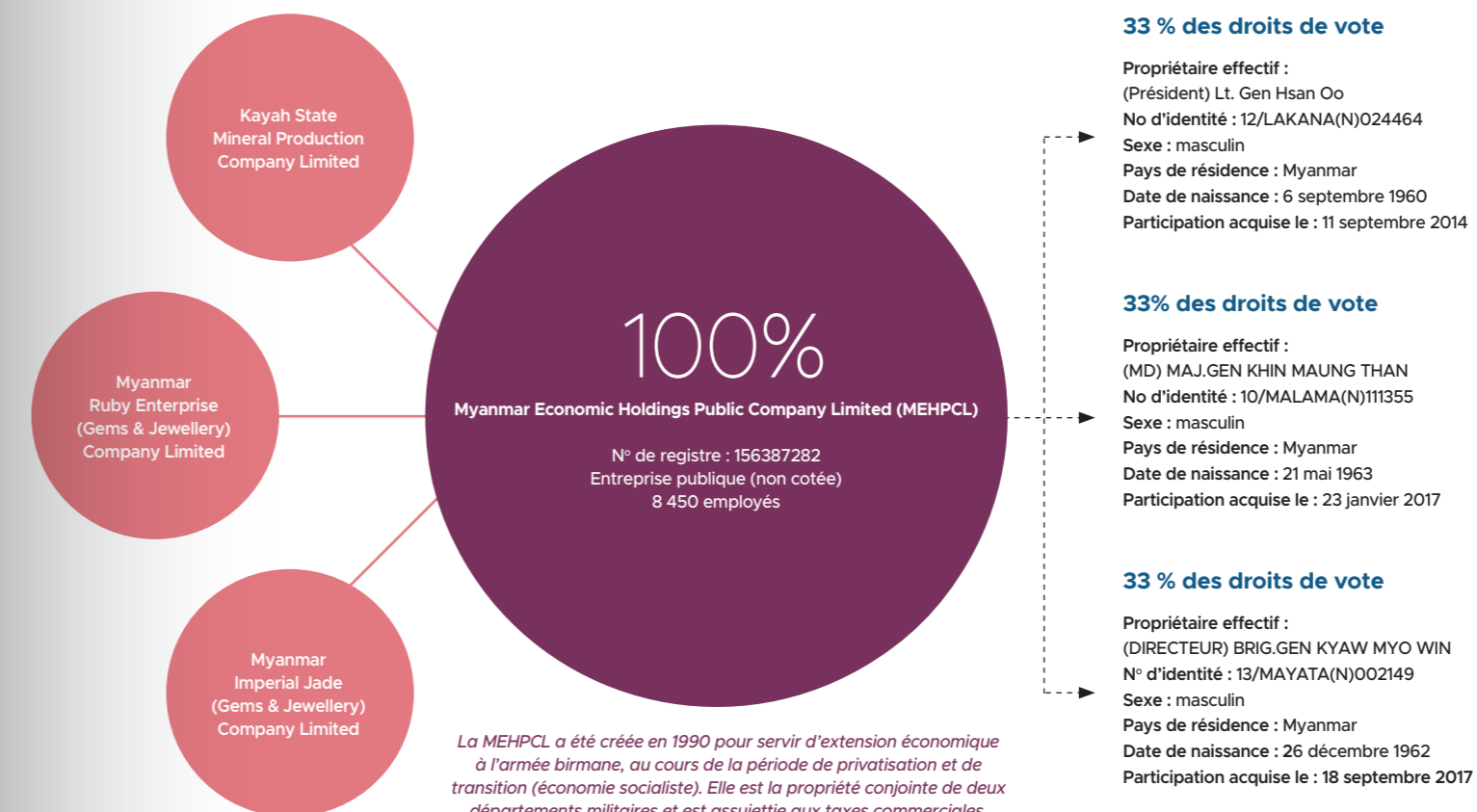
CREDIT PHOTO : MINZAVAR OO

SOURCE : BO.DICA.GOV.MM

« Nordea Asset Management s'engage à être un investisseur responsable. Nous pensons que la garantie de bonnes pratiques commerciales est un facteur important pour la sauvegarde, à long terme, des intérêts des actionnaires et de la société. La transparence de la propriété effective renforce le devoir de diligence et la visibilité des risques associés à certains projets. »

MAGDALENA KETTIS, DIRECTRICE DE L'ACTIONNARIAT ACTIF, NORDEA ASSET MANAGEMENT

CARTOGRAPHIE DES INFORMATIONS RELATIVES À LA PROPRIÉTÉ EFFECTIVE AU MYANMAR



Kazakhstan : Portail en ligne de la propriété effective

Les informations sur les propriétaires effectifs des entreprises extractives du Kazakhstan sont mises à disposition par le ministère de l'Industrie et du Développement des infrastructures et sont accessibles en ligne.

> gov.kz/memleket/entities/miid

Norme ITIE : Exigence 2.5

À partir du 1er janvier 2020, les pays mettant en œuvre l'ITIE doivent veiller à ce que les entreprises du secteur extractif sollicitant une licence ou un contrat d'exploration ou d'exploitation pétrolière, gazière ou minière (ou détenant déjà une participation) publient le nom de leurs véritables propriétaires.

Octroyer les licences de manière transparente et équitable

Renforcement de l'octroi de licences dans le secteur minier en Zambie

Les procédures d'octroi des titres d'exploitation des ressources naturelles aux entreprises doivent être transparentes, ce qui ne peut que garantir que les licences soient accordées de manière efficace et équitable. Une telle exigence est particulièrement pertinente actuellement, à un moment où les cycles d'attribution des licences dans plusieurs pays sont soumis à un réexamen en raison de la crise économique provoquée par le Covid-19.

Le secteur minier représente environ 70 % des revenus en devises et 73 % des exportations de la Zambie. Plus de 3 100 entreprises en opération y sont recensées. La procédure d'attribution des licences a un effet direct majeur sur la contribution économique du secteur et sur sa performance : elle permet en effet de sélectionner les entreprises qui seront titulaires des droits de développement et d'exploitation des projets miniers.

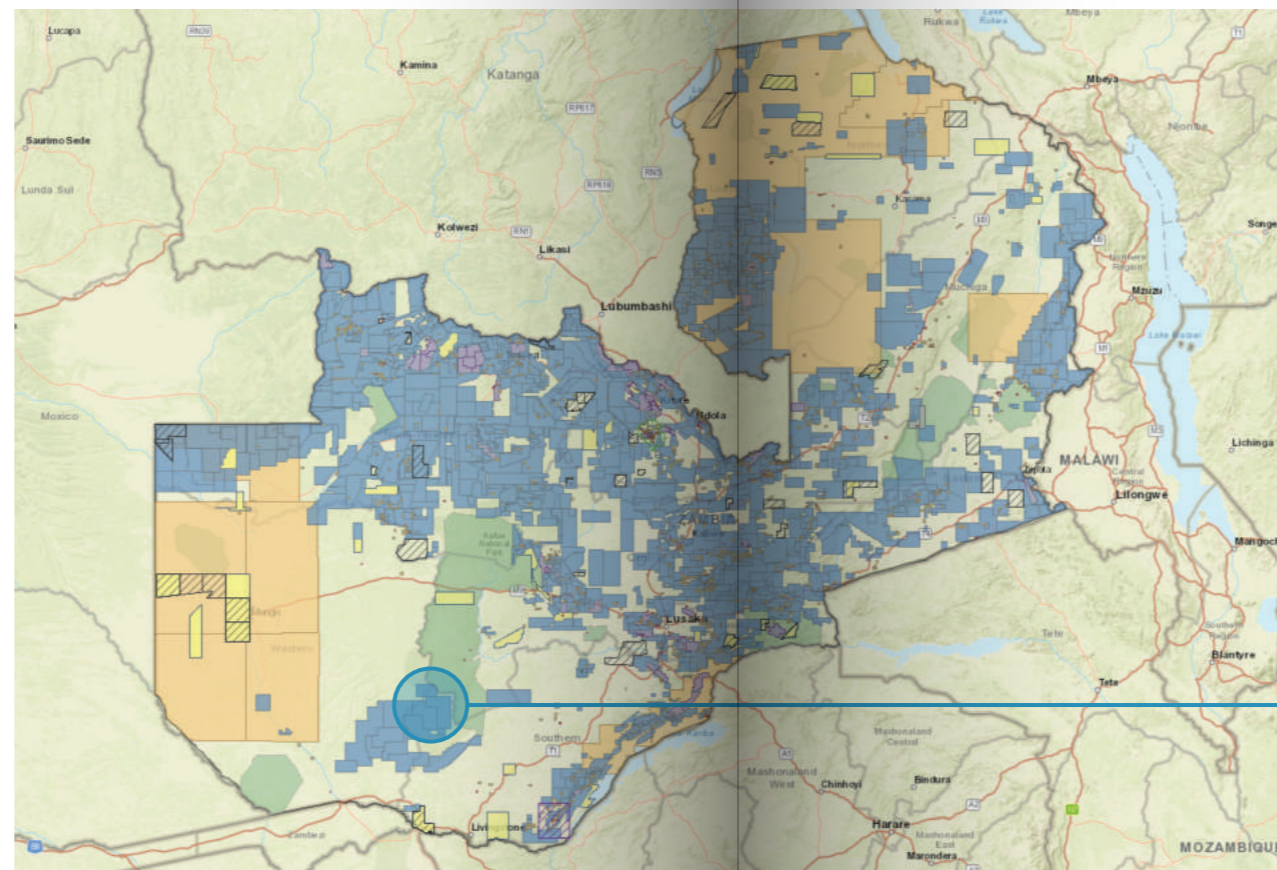


Des représentants de l'ITIE de Zambie posent avec un nouveau rapport sur l'audit de conformité des procédures d'octroi de licences minières, lancé par le gouvernement zambien en mars 2020.

Les Rapports ITIE et la procédure de Validation ont aidé à identifier les lacunes dans la divulgation des critères techniques et financiers d'évaluation des demandes de licence. Des divergences ont également été relevées entre les procédures formelles d'octroi et celles suivies en pratique. L'organe de contrôle le plus haut placé en Zambie s'est appuyé sur ces constatations dans son évaluation des risques, et a vérifié si les licences étaient accordées conformément à la législation en vigueur et si les titulaires respectaient ensuite leurs obligations. La procédure de contrôle a permis de dégager une série d'options pour renforcer le système, notamment au niveau de l'évaluation des demandes, du respect de l'obligation de remise de rapports trimestriels par les entreprises et de la surveillance des licences d'exportation.

Les conclusions ont suscité une attention médiatique importante et ont été présentées au Parlement en mars 2020. Le ministère des Mines a depuis annulé 874 licences et envisage d'éventuelles réformes afin de remédier aux faiblesses relevées dans ses procédures d'octroi de licences. L'ITIE Zambie et le bureau du Contrôleur général étudient les possibilités d'une collaboration visant à l'application de normes plus strictes de transparence et de redevabilité dans la gestion des ressources minérales du pays.

Plus de 3 400 titres d'exploitation minière en cours de validité en Zambie



Le portail du cadastre minier de la Zambie donne une vue d'ensemble des licences et des entreprises détenant des droits sur des blocs spécifiques. Cette plateforme électronique permet à tous les acteurs du secteur minier zambien de s'informer directement auprès du ministère des Mines et du Développement minier.

- Licences d'exploration à petite échelle
- Licences d'exploration à grande échelle
- Licences d'exploitation minière à grande échelle
- Licences d'exploitation minière à petite échelle
- Droits miniers artisanaux
- Permis de traitement des minerais
- Permis de prospection (2008)
- Licences de prospection (2008)
- Licences pétrolières
- Zones d'appel d'offres

ARMADA PROJECTS ZAMBIA LIMITED Licence d'exploration à grande échelle

Minéraux : cobalt, cuivre, minerai de fer, plomb
Superficie : 63 759 hectares
Date de la demande : 12 février 2016
Date d'octroi : 16 septembre 2016
Date d'expiration : 15 septembre 2020

AUTOMATISATION DU SYSTÈME D'OCTROI DES LICENCES DANS LE SECTEUR MINIER DE LA ZAMBIE

Suriname : Automatisation de l'octroi des licences



Auparavant, la délivrance des licences au Suriname se faisait par le biais de formulaires imprimés. Mais au mois de novembre 2019, le gouvernement a lancé un portail pour automatiser le processus, et les demandes doivent maintenant être présentées sous forme numérique. Le portail est accessible au public et le suivi peut se faire en temps réel.

> minnh.net/gmdonline

Mozambique : Un guichet unique pour les licences



Les Rapports ITIE et le processus de Validation au Mozambique ont laissé entrevoir que les procédures d'octroi des licences minières pouvaient favoriser la corruption, principalement en raison du manque de clarté des critères. La faiblesse des systèmes et le manque de compétences ont également entravé la capacité du gouvernement à exercer un contrôle sur les titulaires de licences. En 2019, celui-ci a lancé une base de données en ligne pour remédier à certaines de ces lacunes : elle contient des informations sur les licences en cours de validité et potentielles, les contrats, les procédures applicables, etc.

> inami.gov.mz

« Le processus ITIE a contribué à renforcer le processus d'octroi de licences dans le secteur minier en Zambie. Il a aidé le ministère des Mines à déterminer les mesures à prendre pour le rendre plus transparent et à pallier les défaillances pointées du doigt par le bureau du Contrôleur général. »

M. BARNABY MULENGA, SECRÉTAIRE PERMANENT AU MINISTÈRE DES MINES, GOUVERNEMENT DE LA ZAMBIE



Les licences sont accessibles au public via le portail du cadastre minier :

> portals.landfolio.com/zambia

La transparence, de bout en bout

Comprendre l'échelle du secteur pétrolier irakien

En ces temps de fluctuation des prix des matières premières, les données relatives à la production et à l'exportation font partie intégrante de la gouvernance des ressources naturelles. Les volumes de production déterminent souvent le montant des paiements aux États, par exemple sous forme de redevances. Dans certains pays, une part importante de la production est exportée directement, la plupart du temps par l'intermédiaire de sociétés faisant commerce de matières premières.

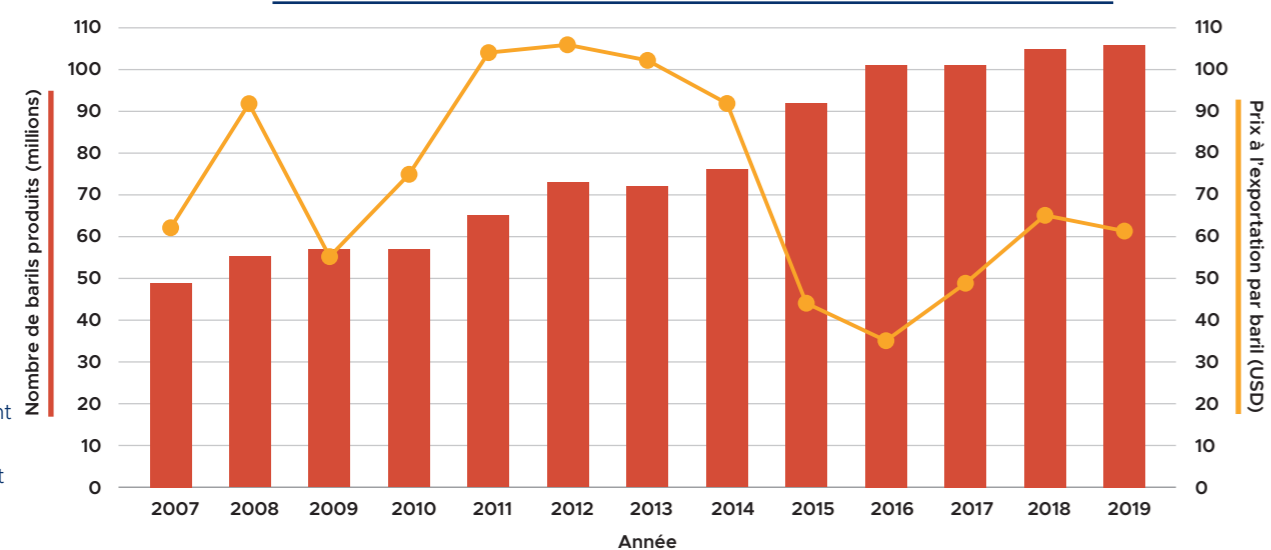
Le pétrole brut est essentiel à l'économie irakienne : il représente 95 % des revenus d'exportation du pays. Quatrième producteur mondial de pétrole, l'Irak est également le deuxième pays exportateur membre de l'OPEP. Il est particulièrement important de comprendre la relation entre la production et les exportations pour contrôler les activités et le respect des quotas imposés par l'OPEP.

Depuis 2018, l'Organisation étatique de commercialisation du pétrole (SOMO) de l'Irak publie mensuellement sur son site Internet les données relatives aux exportations de pétrole brut, et ce dans le cadre de l'ITIE. Ces données couvrent les exportations depuis ses principaux ports, Bassora et Ceyhan.

Les données antérieures sur les exportations de pétrole sont également archivées sur le site de l'ITIE Irak.

Ces données relatives aux exportations, même si elles ne sont pas encore présentées par cargaison individuelle, fournissent les prix de vente moyens mensuels qui peuvent ainsi être analysés par la société civile et les experts pétroliers afin de déterminer si l'Irak tient compte des prix du pétrole lorsqu'il décide des volumes à exporter. L'ITIE Irak envisage d'exploiter ces données pour étudier la façon dont le gouvernement pourrait optimiser la valeur de ses ventes de pétrole et améliorer ses prévisions de recettes, un exercice bienvenu compte tenu des fluctuations sans précédent du marché.

PRODUCTION DE PÉTROLE ET PRIX À L'EXPORTATION EN IRAK



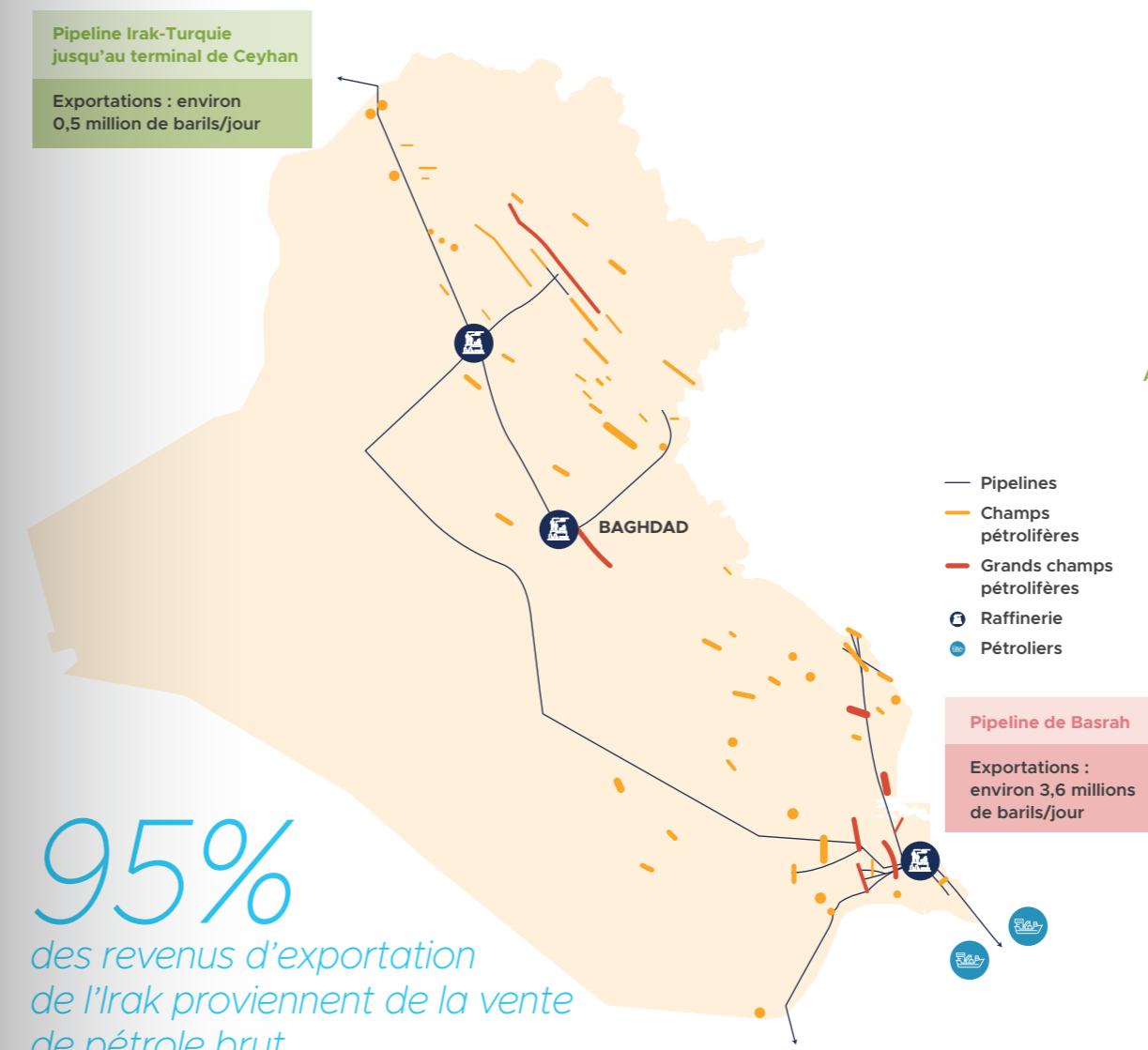
La production pétrolière de l'Irak a augmenté de manière significative entre 2009 et 2019. Le besoin de générer davantage de revenus est souvent avancé comme l'une des raisons de cette tendance à la hausse. Cependant, la fluctuation des prix à l'exportation a obligé l'État à produire toujours davantage, mais pour un rendement moindre. En période d'extrême volatilité des marchés, comme celle liée à la pandémie de Covid-19, les données relatives à la production et aux exportations peuvent servir de point d'appui pour des choix de politiques intelligentes et responsables.



Le gouvernement irakien révèle régulièrement les données d'exportation en ligne :

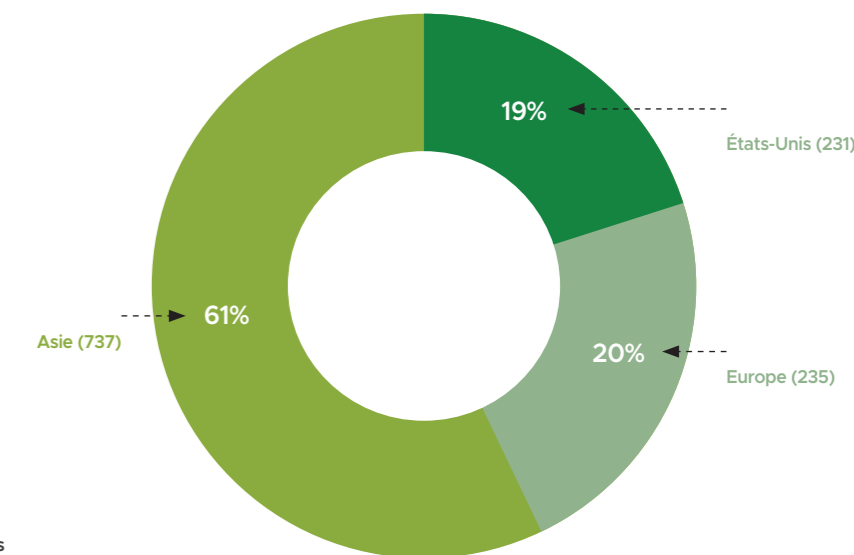
> somoil.gov.iq/exports

PRODUCTION ET EXPORTATION DE PÉTROLE EN IRAK



95%
des revenus d'exportation de l'Irak proviennent de la vente de pétrole brut

DESTINATION DES EXPORTATIONS DE PÉTROLE BRUT IRAKIEN EN 2017 (EN MILLIONS DE BARILS)



SOURCE : RAPPORT ITIE IRAK 2017



République du Congo : Données granulaires sur les exportations

Dans son Rapport ITIE 2016-2017, la République du Congo a divulgué les volumes d'exportation de pétrole brut, cargaison par cargaison, et les prix de vente.

Réformer la perception des revenus provenant des industries extractives

Exploiter les données pour plaider en faveur d'une réforme législative au Nigeria

Les revenus tirés des ressources naturelles, qu'il s'agisse d'impôts, de redevances, de parts de production ou de primes, représentent une part conséquente des recettes publiques dans certains pays. Rendre publiques de telles informations peut contribuer à renseigner les politiques fiscales et à renforcer l'administration des impôts afin d'accompagner le développement.

Lorsque le Nigeria s'est lancé dans l'extraction pétrolière offshore dans les années 1990, le gouvernement a entendu stimuler les activités d'exploration et de production en octroyant des licences par le biais de contrats de partage de production (CPP). Ces contrats se caractérisaient par de faibles taux d'imposition et de redevances. Peu utilisés au départ, ils couvrent aujourd'hui 45 % de la production totale au Nigeria.

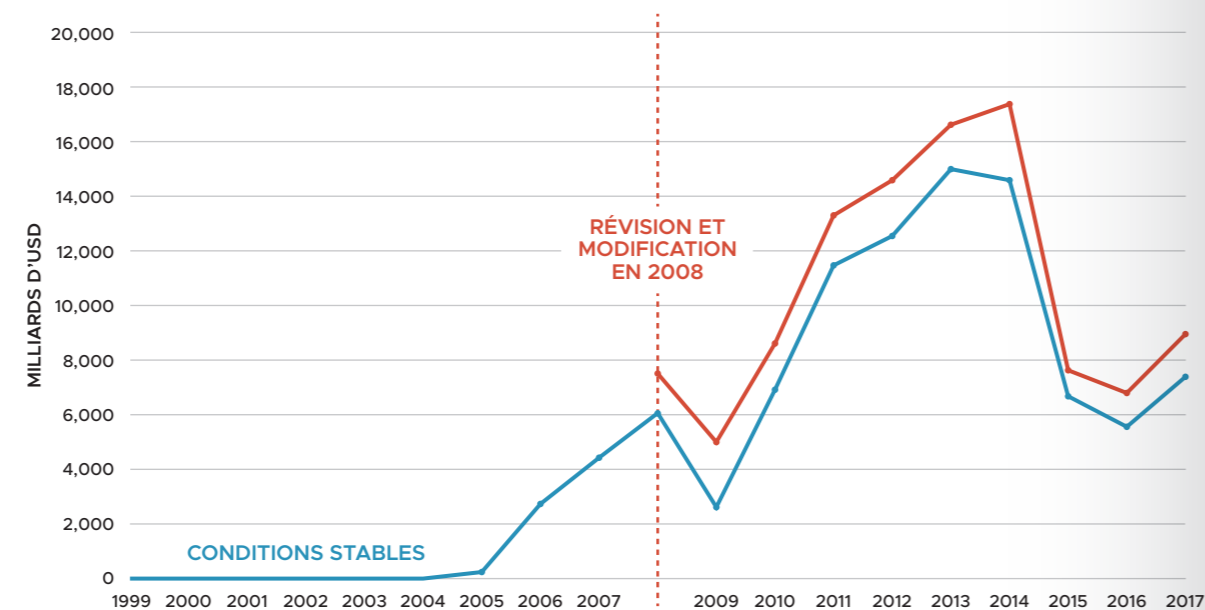
La loi nigérienne de 1993 régissant ces CPP prévoit que les contrats doivent être révisés au cas où les prix du pétrole dépasseraient 20 dollars le baril (ce qui s'est produit en 2004), ainsi que 15 ans après l'entrée en vigueur de la loi. Or, ces révisions n'ont pas été appliquées.

L'ITIE Nigeria a procédé à une modélisation financière pour estimer la perte en revenus pétroliers, faute à l'État de ne pas avoir engagé la révision des CPP au bout de 15 ans comme la loi

le prescrivait. La conclusion déconcertante de l'étude — à savoir que cette perte était de l'ordre de 16 à 28 milliards de dollars US — a conduit à un amendement à la loi sur les CPP en novembre 2019, introduisant des taux de redevances plus élevés, des

révisions périodiques des contrats et des sanctions fortes en cas de non-respect. En augmentant de manière significative la part des revenus pétroliers de l'État, cette réforme contribue à les maximiser en cas de scénario à la baisse des prix du pétrole.

MODÉLISATION FINANCIÈRE DES RECETTES PUBLIQUES PASSAGE EN 2008 AUX TERMES DES CPP DE 2005



En collaboration avec OpenOil et l'Extractives Hub, l'ITIE Nigeria a fait une modélisation financière pour estimer les revenus qui auraient pu être obtenus entre 2008 et 2017 si le gouvernement avait adapté les CPP de 1993 aux conditions du régime fiscal de 2005.

SOURCE : ITIE NIGERIA ET OPENOIL

AMÉLIORER LES CONDITIONS FISCALES DES CONTRATS PÉTROLIERS AU NIGERIA

Année	Événement
1990	Le Nigeria se lance dans l'exploration offshore et en eaux profondes, un premier cycle d'adjudication de licences démarre en 1991.
1993	Le CPP est le type de contrat retenu, afin d'attirer les projets d'exploration et de production pétrolière.
2004	Le modèle de CPP de 1993 aurait dû être révisé lorsque les prix du pétrole ont dépassé les 20 USD/baril.
2005	Un nouveau régime fiscal est applicable aux nouveaux contrats, avec des conditions plus favorables pour l'État.
2008	Les CPP de 1993 auraient dû être révisés, selon la règle des 15 ans.
2018	Un arrêt de la Cour suprême ordonne au Procureur général de recouvrer toutes les recettes non perçues en raison de la non-révision des termes des CPP en temps voulu.
2019	L'ITIE Nigeria émet un rapport où il est estimé que les pertes de l'État seraient de l'ordre de 16 à 28 milliards USD, faute d'avoir procédé à une révision des termes des CPP de 1993.
2019	Une réforme est apportée à la loi sur les CPP prescrivant une augmentation des redevances.

SOURCE : DOCUMENT DE POLITIQUE ITIE-N, 1993 PSCS: THE STEEP COST OF INACTION

République dominicaine : renforcer la collaboration interinstitutionnelle

En République dominicaine, les difficultés étaient nombreuses avant que le pays n'adhère à l'ITIE : procédures dispersées, classifications d'entreprises peu claires, collaboration interinstitutionnelle limitée, etc. Il était donc peu simple de suivre la perception des revenus des industries extractives et de divulguer les données requises par la Norme ITIE.

Mais depuis février 2018, la communication institutionnelle et les relations concernant les procédures suivies pour les besoins d'audit et de suivi des revenus issus du secteur extractif se sont renforcés entre les organismes gouvernementaux. Cette coordination interinstitutionnelle, conduite par le ministère de l'Énergie et des Mines, a permis au gouvernement de renforcer ses systèmes et de divulguer plus efficacement les données utiles pour les citoyens, facilitant ainsi la présentation des Rapports ITIE.

Contrats de partage de la production (CPP) : contrat-type applicable à l'exploration pétrolière et au développement de projet par lequel l'État, en tant que propriétaire des ressources minérales, sélectionne un opérateur qui s'engage à fournir les services techniques et financiers liés aux opérations d'exploration et de production.

Zambie : Perspectives pour l'industrie

Selon le Rapport ITIE, la compagnie First Quantum, l'un des grands producteurs de cuivre en Zambie, a contribué à elle seule à 44 % des revenus extractifs entre 2009 et 2017. Cette contribution aux finances publiques fait l'objet d'un suivi par l'ITIE Zambie, ce qui permet d'avoir des informations fournies par l'entreprise fiables.

« Les rapprochements d'informations opérés annuellement par l'ITIE sont un facteur essentiel de l'assurance donnée aux ONG, aux acteurs de la société civile, aux observateurs et aux universitaires qui peuvent ainsi apprécier, en toute transparence, le montant des impôts et redevances versés par First Quantum à l'État. »

JOHN GLADSTON, RESPONSABLE DES AFFAIRES PUBLIQUES, FIRST QUANTUM MINERALS LIMITED

Renforcer la redevabilité des entreprises d'État

Faire la lumière sur la participation de l'État en Afghanistan

Savoir quelles sont les responsabilités des entreprises d'État est essentiel à une gestion saine des finances publiques. Dans de nombreux pays, ces entreprises jouent un rôle majeur dans l'exploitation et la gestion des ressources naturelles.

Les entreprises d'État sont les protagonistes du secteur extractif en Afghanistan, contribuant aux deux tiers des recettes publiques. La transparence dans la gestion de ces entreprises est fondamentale afin de vérifier si l'État perçoit bien ce qui lui revient.

Durant l'année écoulée, le gouvernement afghan a pris des mesures pour réformer la participation de l'État dans le secteur extractif. En janvier 2020, il a publié les comptes annuels de

la North Coal Enterprise et de l'Afghan Gas Enterprise, qui ont été vérifiés pour la première fois par la Cour des comptes. Une telle démarche est une condition préalable indispensable au plan de transition de ces entreprises d'État pour en faire des structures à vocation commerciale. Le gouvernement prévoit de s'engager dans cette voie l'année à venir.

En lien avec les informations sur les opérations et les règles régissant les relations financières entre l'État et ses entreprises, la publication de leurs comptes annuels est importante afin de renforcer leur surveillance. Une opinion défavorable de l'organisme de contrôle suscite des inquiétudes quant à la qualité de la gestion et de la tenue des comptes des entreprises d'État ; de telles conclusions viennent donc appuyer la nécessité d'une réforme qui permettra d'améliorer leur efficacité et de maximiser les recettes publiques.

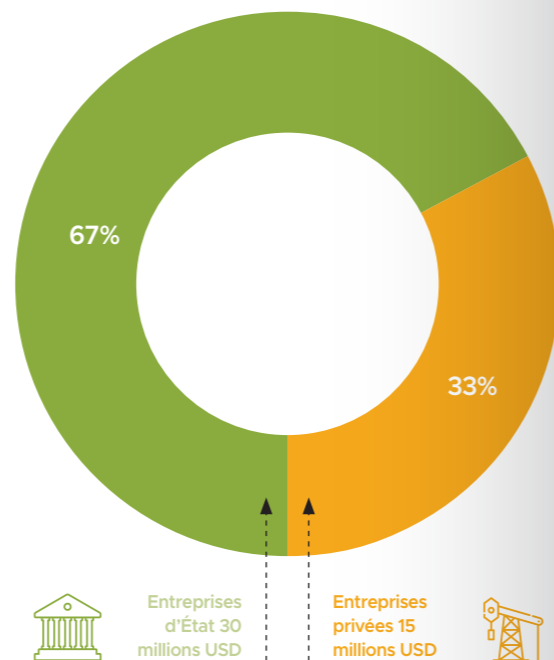
Pionnier de la transparence du commerce des matières premières

Près de la moitié des 2,6 billions de dollars de revenus divulgués par l'ITIE provient des « premières ventes », c'est-à-dire des ventes des entreprises d'État ou de l'État lui-même à des acquéreurs, appelés négociants en matières premières. L'année passée, l'ITIE a réuni des négociants, des compagnies pétrolières



internationales, des entreprises d'État et des représentants de la société civile afin d'élaborer des directives types de déclaration applicables aux sociétés acheteuses. Ces lignes directrices visent à promouvoir une conduite plus transparente et plus responsable des affaires dans le monde et seront publiées en 2020.

RECETTES PUBLIQUES PROVENANT DU SECTEUR EXTRACTIF EN AFGHANISTAN ANNÉE FISCALE 2017, EN USD



Entreprises d'État 30 millions USD

Entreprises privées 15 millions USD



Le gouvernement afghan divulgue régulièrement en ligne des informations sur les entreprises d'État : momp.gov.af/soes

OUVRIR LA PARTICIPATION DE L'ÉTAT DANS LE SECTEUR DES INDUSTRIES EXTRACTIVES EN AFGHANISTAN

ALIMENTER EN ÉLECTRICITÉ LES FOYERS ET LES ENTREPRISES

La North Coal Enterprise et l'Afghan Gas Enterprise pèsent dans l'économie afghane non seulement de par leur contribution aux recettes publiques, mais aussi parce qu'elles satisfont l'essentiel de la demande énergétique de la population.

En Afghanistan, les citoyens et l'économie dépendent avant tout du charbon et du gaz. La transparence dans la production, gestion et distribution de ces ressources est donc essentielle pour garantir la fourniture d'électricité aux foyers et aux entreprises.

Gouvernement afghan



Ministère des Mines et du Pétrole

Ministère des Finances



Grâce à l'ITIE, ces entreprises ont fait vérifier leurs comptes annuels pour la première fois et les ont publiés.

North Coal Enterprise



Elle exploite ses propres mines et se fournit aussi en charbon auprès de mineurs indépendants. Elle le vend sur le marché domestique, sur la base d'une tarification différenciée.

VENTES 2017 : 2 millions tonnes métriques de charbon pour 40 millions USD

Afghan Gas Enterprise



Elle exploite des champs de gaz et approvisionne en énergie des producteurs dans le nord du pays.

VENTES 2017 : 155 000 m³ de gaz naturel, pour 6,3 millions USD



Méthanier de Qatar Petroleum transportant du gaz naturel liquéfié (GNL) au terminal de South Hook, Royaume-Uni.

Norme ITIE : Exigence n° 2.6

Les pays mettant en œuvre l'ITIE doivent fournir une explication des règles et des pratiques courantes qui régissent les transferts de fonds entre les entreprises d'État et l'État lui-même, notamment celles s'appliquant aux opérations en joint venture et aux filiales desdites entreprises. Il revient aux entreprises d'État de rendre publics leurs comptes financiers audités.

Redistribution des revenus aux collectivités locales

Suivi des transferts de recettes à Madagascar

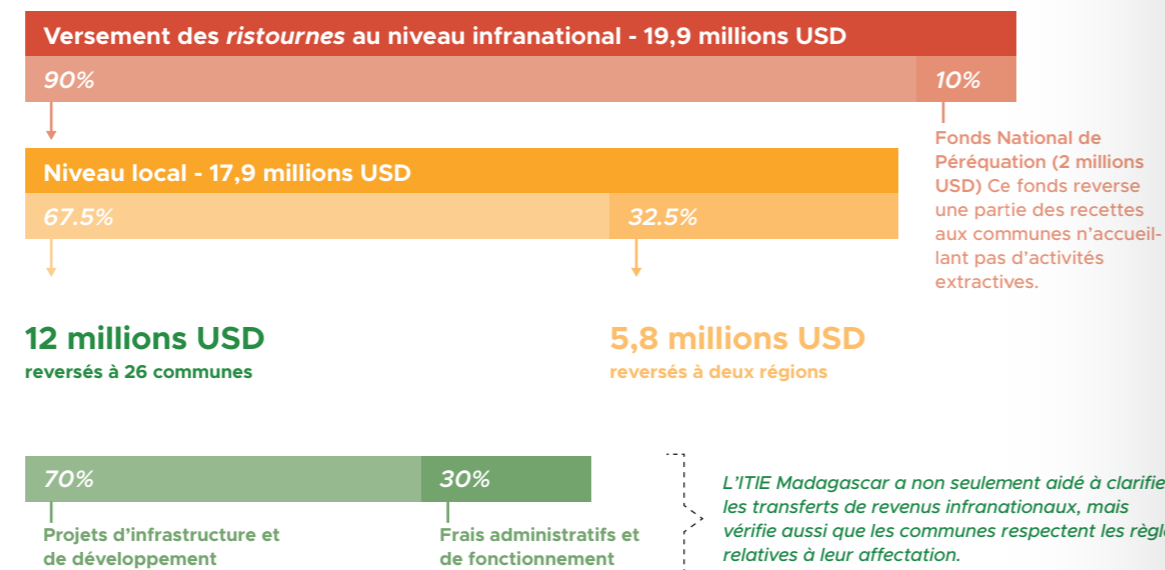
Dans de nombreux pays, les communautés locales perçoivent une part des revenus provenant des activités extractives, afin d'en atténuer l'impact et de contribuer au développement local. La transparence de ces transferts est importante pour déterminer si les collectivités reçoivent les fonds qui leur sont dus.

Ambatovy, entreprise spécialisée dans l'extraction à grande échelle de nickel et cobalt à Madagascar, a de grandes ambitions pour le pays. Lorsqu'elle sera pleinement opérationnelle, elle produira jusqu'à 60 000 tonnes de nickel raffiné et 5 600 tonnes de cobalt raffiné par an, la durée de vie des gisements étant estimée à une trentaine d'années. L'entreprise contribue à près des deux tiers des recettes extractives de l'État. Ses activités s'étendent sur deux régions et 20 localités, ou communes, qui ont chacune droit à des ristournes, soit une part des revenus de l'entreprise.

Toutefois, faute de réglementation, chaque commune ne sait pas exactement combien doit lui revenir : Ambatovy a accumulé plus de 18 millions de dollars US en transferts de recettes non reversés entre 2012 et 2018. L'ITIE Madagascar a joué un rôle clé dans l'information des maires et des citoyens et dans la promotion du débat sur la nécessité d'une réglementation, notamment jusqu'à l'adoption d'une loi en la matière en 2018.

REDISTRIBUTION DES REVENUS D'AMBATOVY AU NIVEAU LOCAL

Total des décaissements d'Ambatovy aux collectivités locales de 2012 à 2018



Depuis, les Rapports ITIE suivent de près le reversement de ces revenus aux communautés locales. L'ITIE Madagascar représente une source d'information fiable sur ce sujet, et

ses efforts pour améliorer la transparence des transferts ont permis une meilleure supervision par le public et ont raffermi, d'un point de vue social, la légitimité d'Ambatovy à opérer.

SOURCE : RAPPORT ITIE MADAGASCAR 2018

SOURCE : SHERRITT.COM

SITES D'EXPLOITATION MINIÈRE D'AMBATOVY À MADAGASCAR



Les opérations d'Ambatovy s'étalent sur 20 communes et deux régions, qui reçoivent chacune une partie des « ristournes », ou montants reversés localement.

« Nous nous efforçons d'être aussi transparents que possible et de participer activement au processus ITIE à Madagascar, ce qui implique la divulgation de nos informations financières et opérationnelles, ainsi que l'exige la Norme ITIE. »

RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE D'AMBATOVY 2018

Site de la mine d'Ambatovy près de Moramanga, Madagascar.



CRÉDIT PHOTO : SHERRITT INTERNATIONAL

Savoir où vont les flux monétaires

Cartographie des dépenses adossées au pétrole en République du Congo

Dans de nombreux pays, les revenus générés par les industries extractives sont souvent affectés au financement de services sociaux, d'infrastructures publiques, de subventions aux carburants ou au service de la dette nationale. L'échelle et le poids économique des dépenses des compagnies pétrolières nationales en font un thème d'intérêt public.

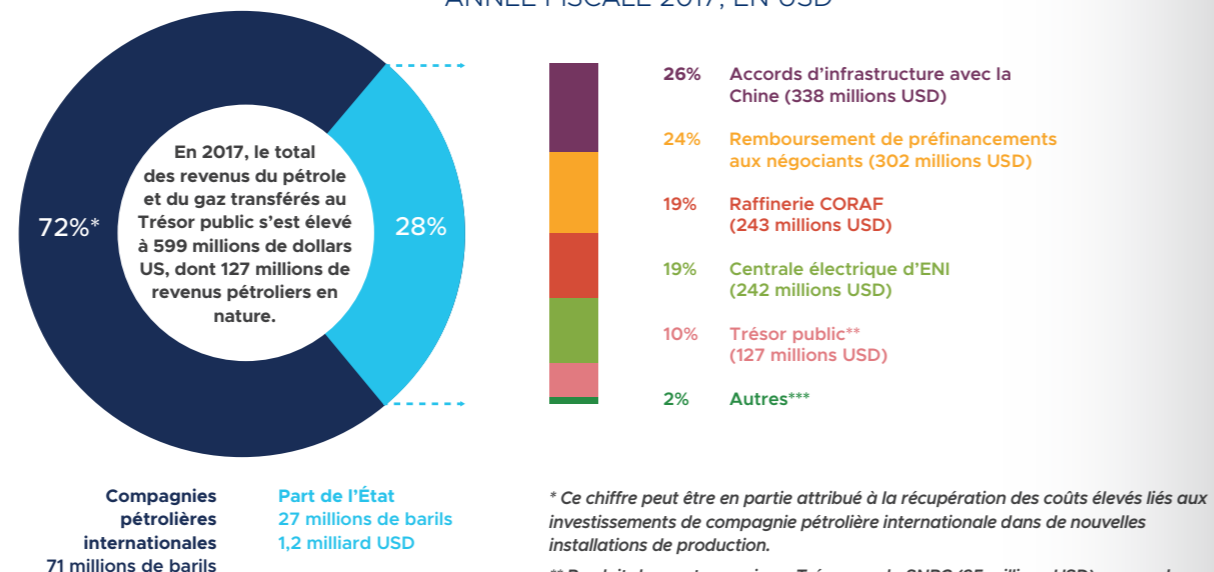
La République du Congo est le troisième producteur de pétrole en Afrique ; son secteur pétrolier génère 92 % des recettes totales provenant des industries extractives. Au total, 1,2 milliard de dollars US proviennent de la vente de barils de pétrole brut, principalement commercialisés et vendus par la SNPC, l'entreprise d'État. Jusqu'à récemment, un certain flou entourait la gestion de ces revenus pétroliers et les « accords spéciaux » déterminant l'affectation de la part de pétrole en nature de l'État.

Les Rapports de l'ITIE Congo ont récemment fait la lumière sur le produit des ventes de cette part de pétrole en nature, révélant que seulement un dixième arrivait dans les caisses du Trésor public, la part restante servant à rembourser les prêts d'infrastructure consentis par la Chine, les accords de préfinancement avec les négociants en matières premières et la construction d'une centrale électrique.

Ces données ont ouvert de nouvelles pistes d'analyse, permettant à la société civile et aux donateurs de mieux examiner la gestion des revenus pétroliers du Congo et d'évaluer les ventes, en particulier au regard de ses engagements garantis par du pétrole et sa gestion de la dette souveraine.

AFFECTATION DES REVENUS PÉTROLIERS EN NATURE EN RÉPUBLIQUE DU CONGO

ANNÉE FISCALE 2017, EN USD



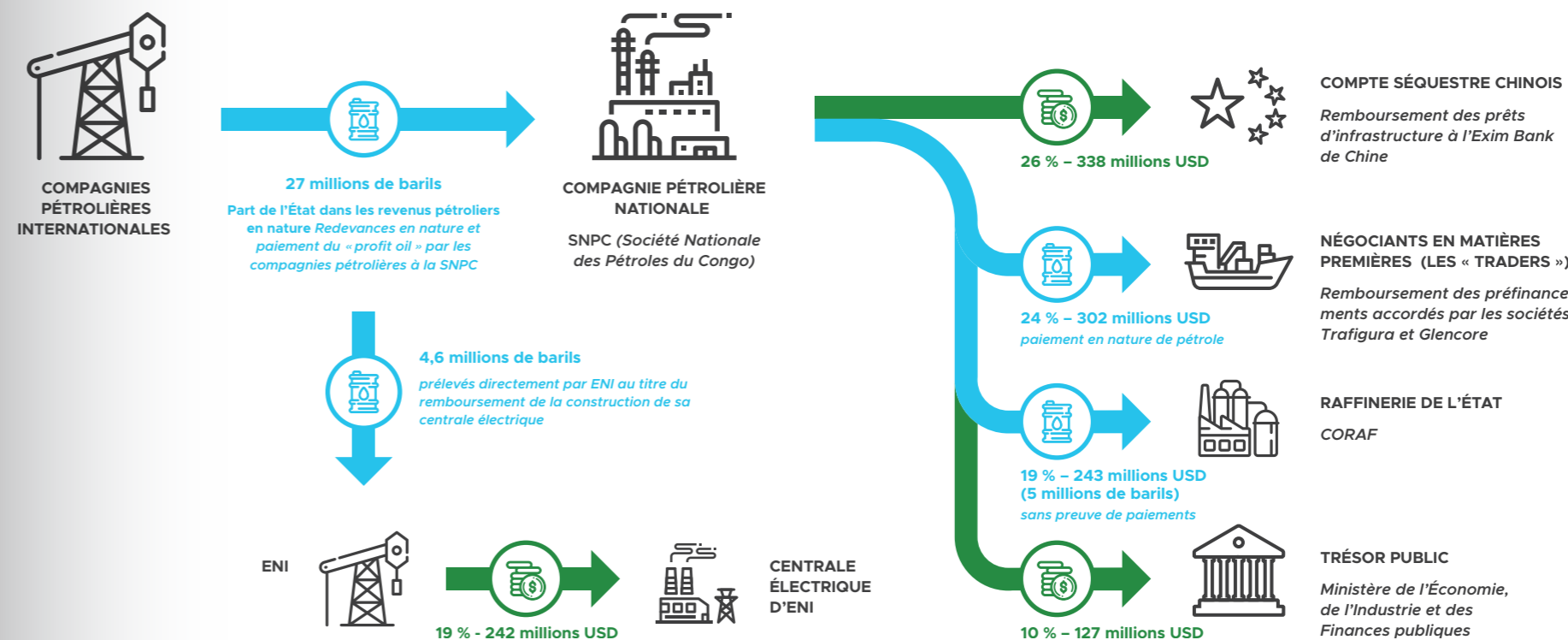
« Le Gouvernement de la République du Congo reste dévoué à la mise en place d'une bonne gouvernance dans les industries extractives. Nous continuerons à faire des progrès dans la transparence de la commercialisation des hydrocarbures de notre entreprise pétrolière nationale. »

FLORENT MICHEL OKOKO, SECRÉTAIRE PERMANENT, ITIE CONGO

SOURCE: RAPPORT ITIE 2017 DE LA RÉPUBLIQUE DU CONGO

CARTOGRAPHIE DE L'AFFECTATION DES REVENUS PÉTROLIERS EN NATURE EN RÉPUBLIQUE DU CONGO

ANNÉE FISCALE 2017, EN USD



Mauritanie : publication des comptes annuels

La Société nationale industrielle et minière (SNIM), l'entreprise minière publique de la Mauritanie, joue un rôle important dans les dépenses quasi budgétaires du pays. En 2019, elle a publié ses comptes annuels comme prescrit par la Norme ITIE : ils laissent apparaître qu'elle a financé des équipements biomédicaux, des bateaux de pêche et un nouvel aéroport.



Projet pétrolier en eaux profondes Moho Nord, situé à 75 km au large des côtes congolaises.



CRÉDIT PHOTO : TOTAL

S'adapter à un environnement en mutation

Surveillance de l'impact de l'industrie minière allemande sur l'environnement

Les divulgations en matière environnementale, qui incluent les normes juridiques, les taxes et redevances, et les mesures de réhabilitation applicables, aident à sensibiliser les communautés touchées, à stimuler le débat et à promouvoir une gestion responsable des ressources naturelles.

L'impact environnemental du secteur minier pose une question épineuse dans certaines régions de l'Allemagne, où une réglementation précise impose des mesures compensatoires. Soucieuse de l'intérêt général, l'Allemagne est désormais leader au sein de la communauté ITIE en matière de divulgation d'informations environnementales en lien avec les industries extractives. Reconnaisant les innovations apportées par les pays comme l'Allemagne, la Norme ITIE a été revue pour y inclure des dispositions sur les versements, l'impact et le suivi dans le domaine de l'environnement.



Les données sur le secteur des industries extractives en Allemagne sont accessibles au public en ligne :

> rohstofftransparenz.de/en

Grâce à une initiative du Groupe multipartite, les taux de redevance applicables dans le secteur des ressources naturelles en Allemagne sont maintenant accessibles au public via le site Internet du gouvernement. C'est la

première fois que des informations aussi complètes sont publiées, donnant aux parties prenantes la possibilité de mieux appréhender la gestion des ressources en eau.

LE CAPTAGE DE L'EAU DANS LE SECTEUR DES RESSOURCES NATURELLES EN ALLEMAGNE

PAR LAND EN 2013 (EN MILLIERS DE M³)

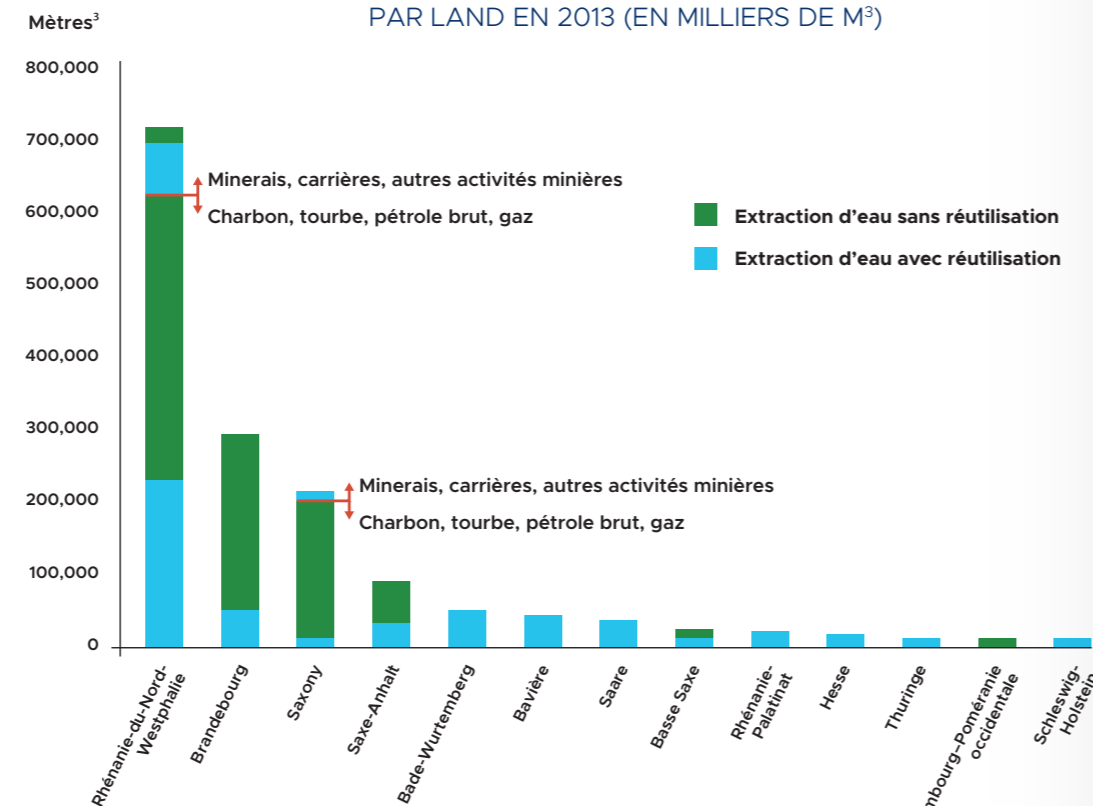
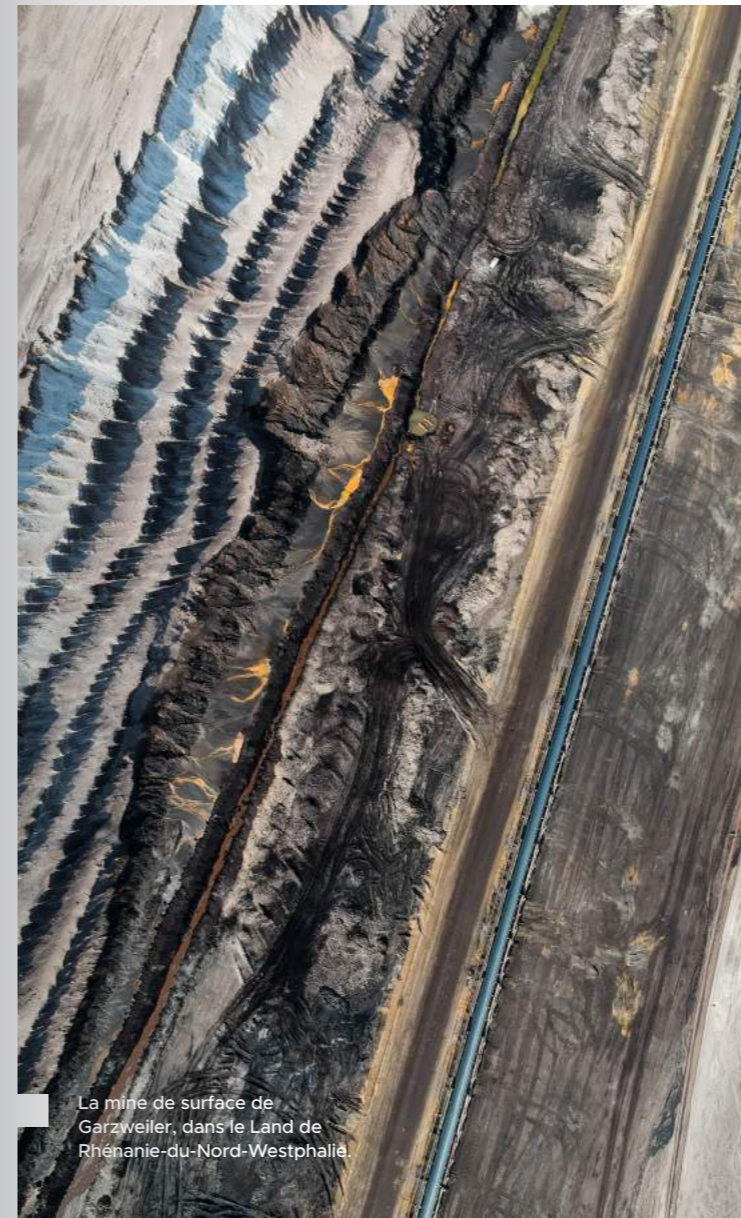


PHOTO CREDIT: TOBIAS JUSSEN



La mine de surface de Garzweiler, dans le Land de Rhénanie-du-Nord-Westphalie.

SOURCE: RAPPORT ITIE ALLEMAGNE 2017

Ukraine : éclairer le débat

L'ITIE Ukraine organise entre 50 et 70 rencontres chaque année au niveau local afin d'informer le public sur les impacts des activités extractives et sur l'affectation de revenus perçus par les collectivités locales. Il s'agit de plateformes utiles autant pour les citoyens que pour l'industrie et les représentants des autorités publiques, car elles permettent de débattre et de résoudre les problèmes environnementaux, ainsi que d'autres ayant trait à la gestion des ressources naturelles.



Mongolie : faire le suivi des taxes environnementales

Les impacts environnementaux de l'exploitation minière sont au centre du débat public en Mongolie. Les entreprises extractives sont tenues de verser six types de paiements environnementaux, constitutifs de 3,18 % de l'ensemble des revenus des entreprises extractives, représentant environ, selon le dernier Rapport ITIE, 37 millions de dollars US en 2018.



Colombie : y voir clair dans les paiements se rapportant à l'environnement

Grâce au soutien de la coopération allemande (GIZ), l'ITIE Colombie a élaboré un guide pratique regroupant les 14 différents types de taxes environnementales que les entreprises extractives sont tenues de verser. En 2018, selon les données rapportées par l'ITIE, les entreprises ont versé 2,9 millions de dollars US en paiements se rapportant à l'environnement et 88 500 hectares ont été replantés.



« Kosmos Energy estime qu'une performance solide en matière environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) est essentielle pour que nous puissions assumer nos responsabilités envers toutes les parties prenantes, et ce de manière durable et transparente. Ce principe s'applique à toute la chaîne de valeur, qu'il s'agisse de la déclaration des paiements aux pouvoirs publics, de la publication de tous les contrats signés avec les États hôtes, ou des investissements innovants réalisés dans les communautés locales, sans oublier la façon dont nous gérons les risques liés au changement climatique et notre rôle dans la transition énergétique. »

SOPHIE DURHAM, CONSEILLÈRE EN CHEF, CHANGEMENT CLIMATIQUE ET POLITIQUE PUBLIQUE, KOSMOS ENERGY



Favoriser la diversité dans le secteur des industries extractives

Promouvoir une gouvernance respectueuse du genre au Sénégal

L'encouragement de la participation des femmes à la gouvernance des industries extractives et le suivi des données sur l'emploi ventilés par sexe peuvent aider à orienter les réformes politiques en vue de promouvoir un meilleur équilibre hommes-femmes dans le secteur.

Les femmes sont en général plus vulnérables aux effets néfastes des activités extractives et ont moins de chances d'intervenir dans leur gestion. Leur participation au secteur, que ce soit en termes d'emplois formels et d'opportunités commerciales, est également limitée. Afin de rétablir l'équilibre, la Norme ITIE contient de nouvelles dispositions exigeant des pays qu'ils tiennent compte de la répartition hommes-femmes dans les groupes multipartites, et communiquent des chiffres sur l'emploi désagrégés par sexe et par poste.

RÉPARTITION HOMMES-FEMMES DANS LE SECTEUR EXTRACTIF AU SÉNÉGAL



91 % hommes

6 801 employés

9 % femmes

674 employées

L'ITIE Sénégal, consciente d'un tel déséquilibre dans l'industrie extractive, inclut maintenant dans son Rapport annuel les chiffres ventilés de l'emploi dans ce secteur. Les dernières données publiées en 2019 révèlent que, sur les 23 entreprises ayant communiqué des données sur le genre, les femmes ne représentent que 9 % de l'effectif global des employés.

Au Sénégal, ces données ont permis d'alimenter le débat public sur l'industrie extractive dans son ensemble. Des organisations de la société civile, notamment Women in Mining (WiM), ont tiré parti de ces informations pour étayer leurs plans visant à stimuler la participation des femmes dans le secteur. Des réformes sont en cours pour favoriser une plus grande inclusion des femmes dans la chaîne d'approvisionnement et dans les politiques et projets locaux du secteur extractif. Ainsi, l'article 115 du Code minier sénégalais de 2016 prévoit que « le plan de développement local doit intégrer des projets d'autonomisation des femmes ». En outre, des efforts sont faits pour que les entreprises adoptent des procédures de recrutement tenant compte des spécificités de genre.

Philippines : divulguer des données inclusives

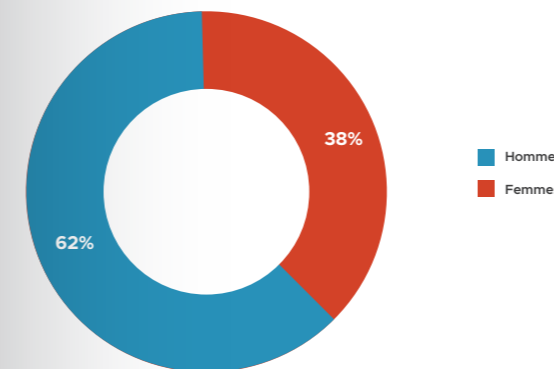
Le dernier Rapport ITIE des Philippines va au-delà de l'exigence de publication de données sur l'emploi détaillées par sexe dans le secteur extractif, pour y inclure celles sur l'origine autochtone. Elles sont utiles pour éclairer certaines questions sociétales clés touchant à la vulnérabilité des personnes face aux impacts des activités extractives ou à leur droit d'en percevoir les bénéfices.

« Nos données sur la répartition par genre dans les industries extractives servent de base au débat et aux initiatives visant à donner aux femmes les moyens de participer davantage au secteur et de contribuer à l'économie du Sénégal. »

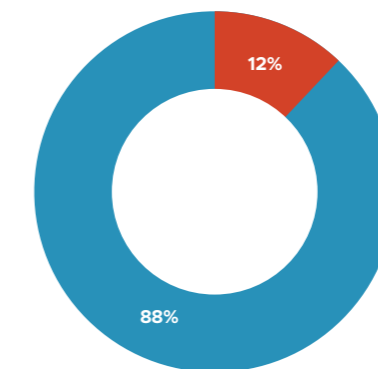
AWA MARIE COLL-SECK,
MINISTRE D'ÉTAT, ET PRÉSIDENTE DU
COMITÉ NATIONAL DE L'ITIE SÉNÉGAL (CN-ITIE)

ÉQUILIBRE HOMMES-FEMMES AUX POSTES DE DIRECTION DE L'ITIE

Coordonnateurs Nationaux
Femmes à la tête des secrétariats nationaux



Présidence du Groupe multipartite
Femmes à la tête des groupes multipartites

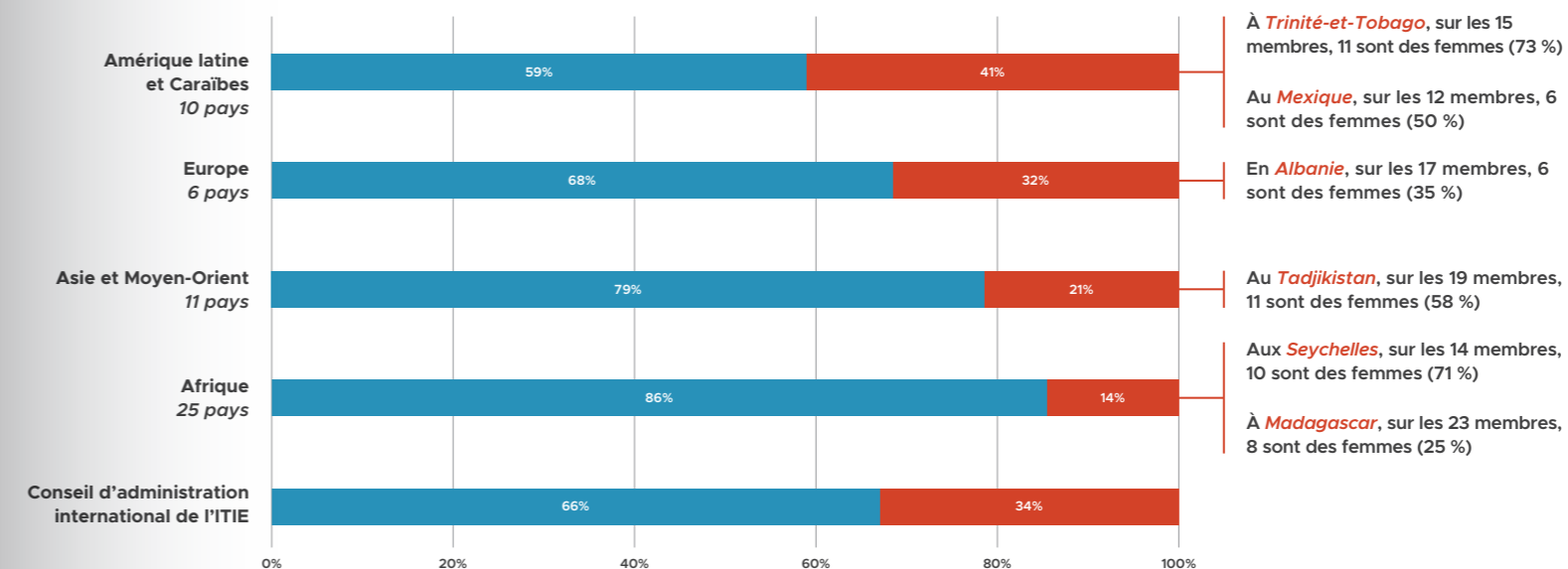


Une employée surveillant le champ pétrolier de Jubilee au Ghana.



CREDIT PHOTO : TULLOW OIL PLC

RÉPARTITION MOYENNE PAR SEXE DANS LES GROUPES MULTIPARTITES ITIE



Norme ITIE : Exigence 1.4

Les groupes multipartites tiendront compte de l'équilibre hommes-femmes dans leur composition.

Norme ITIE : Exigence 6.3

Les chiffres relatifs à l'emploi devront être désagrégés par sexe et, si possible, par entreprise et par niveau professionnel.



Renforcer la légitimité sociale des entreprises à opérer

Clarification des dépenses sociales en République démocratique du Congo

Les dépenses sociales sont des contributions directes des entreprises à une région ou à une collectivité. Leur gestion transparente est importante pour établir la confiance entre les gouvernements locaux, les entreprises et les communautés, renforçant ainsi la légitimité sociale des entreprises à opérer.

En République démocratique du Congo, les entreprises extractives sont tenues de divulguer les dépenses sociales obligatoires, et nombre d'entre elles divulguent également leurs paiements sociaux volontaires. Cependant, l'absence de définition consensuelle sur ce qu'il faut entendre par « dépense sociale » fait que de nombreuses entreprises n'ont pas transmis les informations requises, tandis que d'autres ont été accusées de gonfler le montant de ces paiements ou de mal répondre aux besoins des communautés.

Cela a suscité un dialogue entre les organisations de la société civile et les entreprises afin de convenir d'une base de référence pour faciliter la transmission des informations par les entreprises, détaillant les catégories de dépenses sociales convenues.

Le code minier de 2018 a introduit des dispositions permettant de répondre à ces préoccupations, et prévoit notamment la souscription de plans de développement local par les entreprises. L'ITIE - RDC suit de près ces engagements et leur mise en œuvre. Le nouveau code introduit également des procédures permettant d'assurer l'exhaustivité et la fiabilité des données divulguées par les entreprises, et aux acteurs de la société civile locale de pouvoir les vérifier.

RÉFÉRENCE DES DÉPENSES SOCIALES EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO CATÉGORIES DE DÉPENSES SOCIALES DES ENTREPRISES EXTRACTIVES



Carrière à ciel ouvert au Niger

Cette année en bref

Moments forts, de mai 2019 à juin 2020



Juin 2019 Conférence mondiale de l'ITIE

Elle a réuni plus de 1 000 parties prenantes pour faire le point sur les progrès et les priorités en matière de transparence dans le secteur extractif. Lancement du Réseau pour la transparence des contrats.
Paris, France



Juin 2019 Norme ITIE 2019

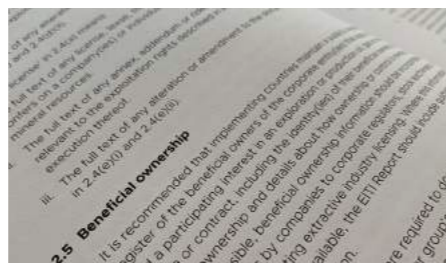
Publication de la Norme, contenant de nouvelles exigences de divulgation sur les contrats, la participation de l'État, les paiements en matière environnementale et la prise en compte du genre.
Paris, France



Octobre 2019
Qatar Petroleum
devenir une entreprise soutenant l'ITIE.



Novembre 2019
Guinée équatoriale
Présente sa candidature à l'ITIE.



Janvier 2020
Propriété effective
La transparence en ce domaine est désormais la règle.



Février 2020
Le Niger adhère à l'ITIE
53e pays à mettre en œuvre la Norme ITIE, et 26e pays africain.
Oslo, Norvège

CRÉDIT PHOTO : KAZ MINERALS



Juin 2019
Helen Clark
élue présidente du Conseil d'administration de l'ITIE.



Juin 2019
Kaz Minerals
devenir une entreprise soutenant l'ITIE.



Juillet 2019
Modèle de données résumées 2.0
Il entre en vigueur, avec des compléments sur la divulgation systématique et la standardisation des données.



Octobre 2019
45^e réunion du Conseil d'administration de l'ITIE
à Addis-Abeba, Éthiopie.

CRÉDIT PHOTO : ALCOA CORPORATION



Février 2020
46^e réunion du Conseil d'administration de l'ITIE et Semaine de l'ITIE à Oslo
Elle réunit plus de 200 parties prenantes pour discuter du rôle de l'ITIE dans la lutte contre la corruption, la transition énergétique et la mesure de son impact.
Oslo, Norvège



Avril 2020
Alcoa Corporation
devenir une entreprise soutenant l'ITIE.



Mai 2020
La crise du Covid-19
oblige le Conseil d'administration à rendre plus flexible la présentation des Rapports ITIE, permettant aux pays de se focaliser sur la divulgation des données les plus utiles aux parties prenantes.



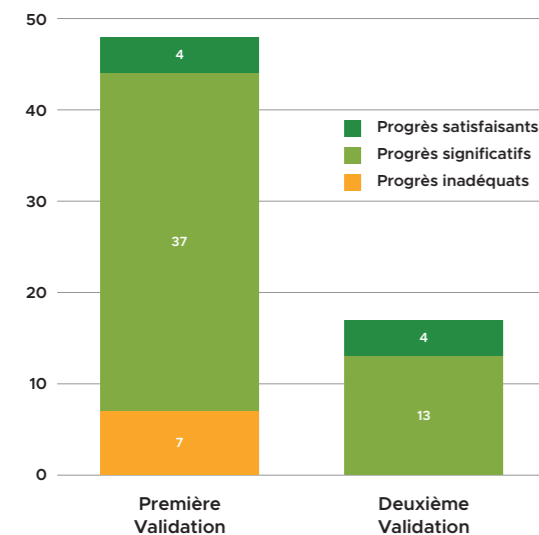
Juin 2020
47^e réunion du Conseil d'administration de l'ITIE
tenue de manière virtuelle pour la première fois.

Mesure de l'impact de l'ITIE

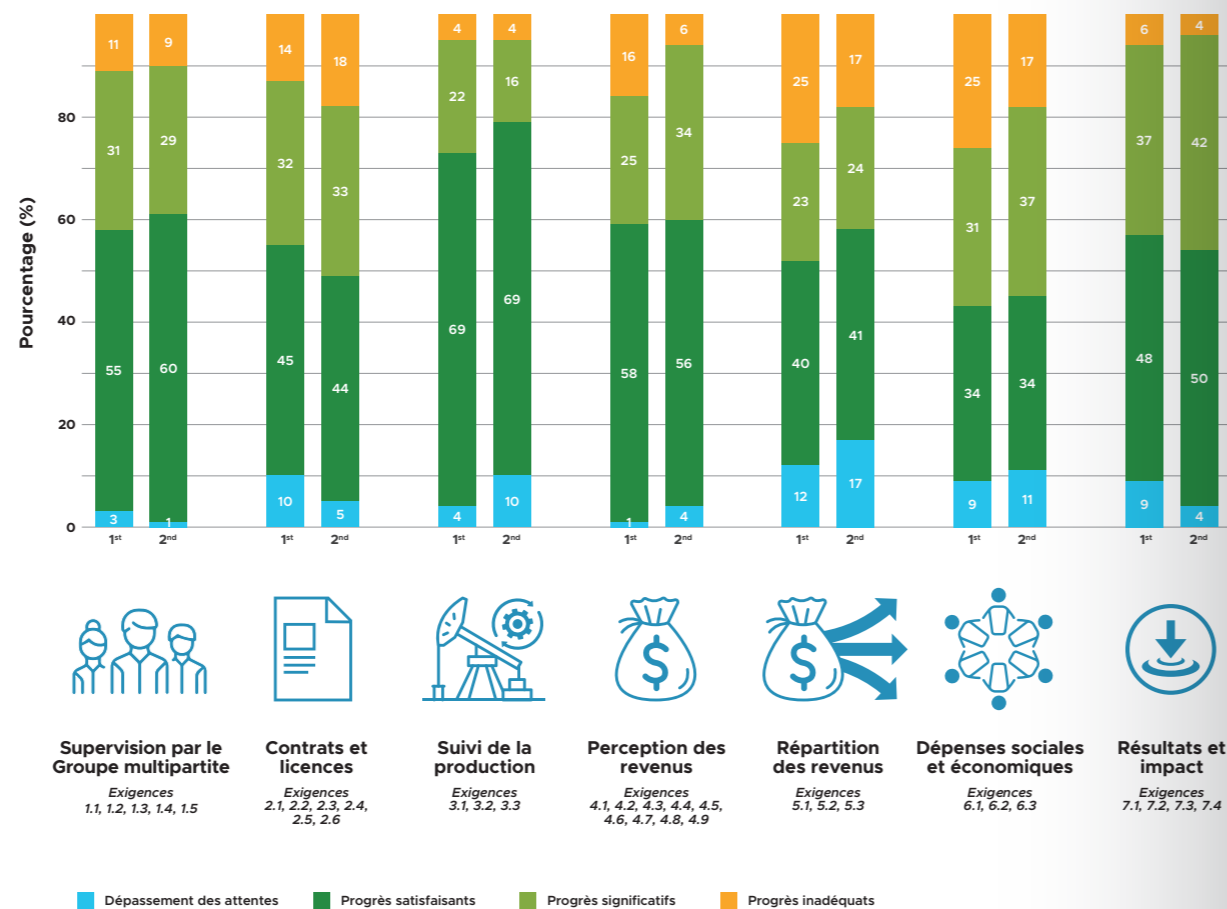
Les résultats de la procédure de Validation sont une riche source d'informations sur la transparence du secteur extractif dans les pays mettant en œuvre l'ITIE.

Une fois la procédure conclue, les pays sont tenus d'adopter les mesures correctives qui sont nécessaires pour améliorer la transparence dans leur secteur extractif. Sur les 48 pays qui ont été évalués conformément à la Norme ITIE, 17 ont fait l'objet d'une deuxième Validation afin d'évaluer le résultat des mesures correctives appliquées. Les conclusions permettent d'évaluer l'efficacité du processus de Validation et donc les progrès réalisés par les pays dans la satisfaction des quelque 512 exigences applicables.

RÉSULTATS DE LA VALIDATION PAR NOMBRE DE PAYS



PROGRÈS PAR CATÉGORIE D'EXIGENCES COMPARAISON DES PROGRÈS À L'ISSUE DES 31 PREMIÈRES VALIDATIONS ET 17 DEUXIÈMES VALIDATIONS



Supervision par le Groupe multipartite
Exigences 1.1, 1.2, 1.3, 1.4, 1.5



Contrats et licences
Exigences 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6



Suivi de la production
Exigences 3.1, 3.2, 3.3



Perception des revenus
Exigences 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 4.8, 4.9



Répartition des revenus
Exigences 5.1, 5.2, 5.3



Dépenses sociales et économiques
Exigences 6.1, 6.2, 6.3



Résultats et impact
Exigences 7.1, 7.2, 7.3, 7.4

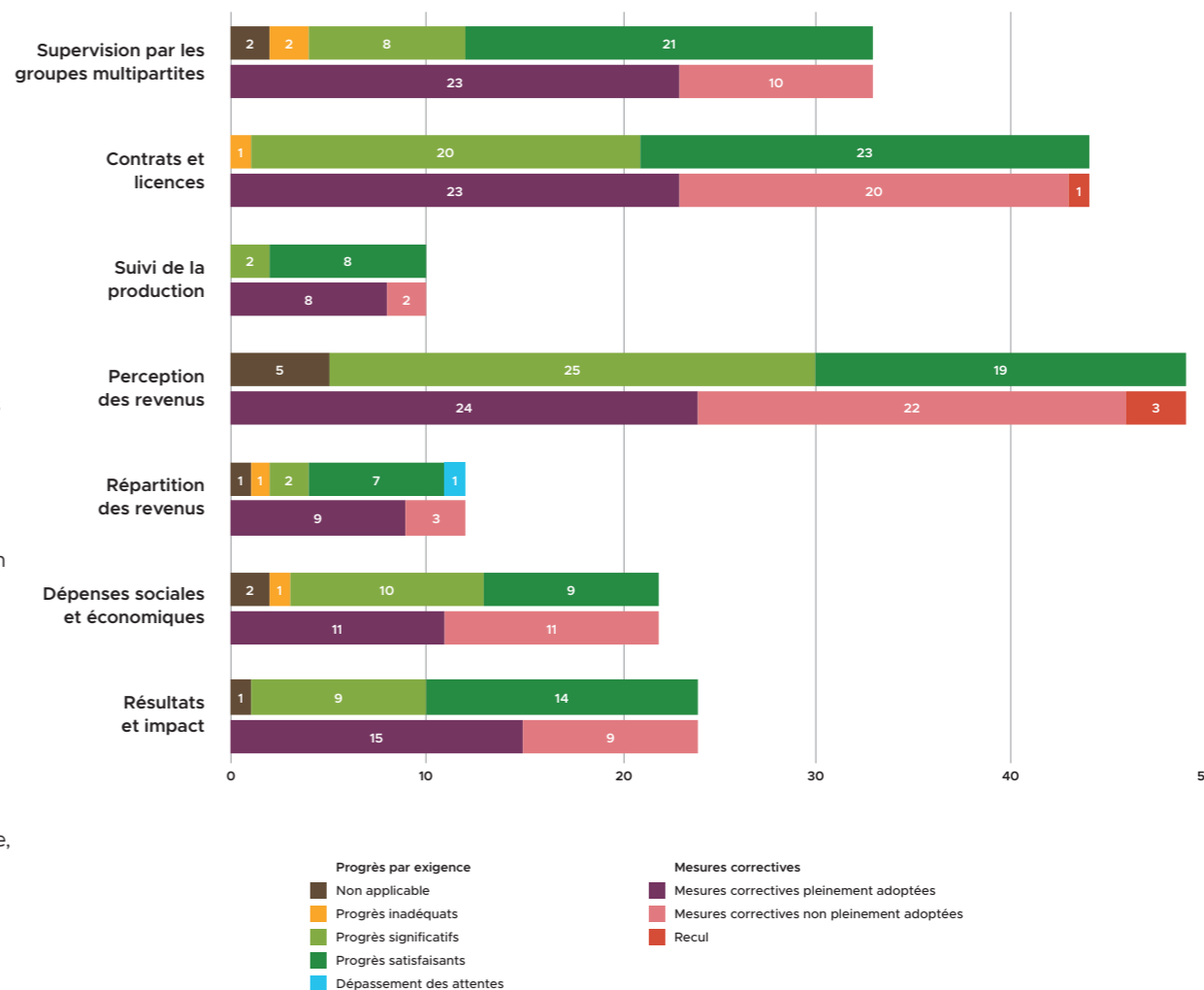
■ Dépassement des attentes ■ Progrès satisfaisants ■ Progrès significatifs ■ Progrès inadéquats

LA VALIDATION ITIE, VÉRITABLE OUTIL DE DIAGNOSTIC

Sur les 190 mesures correctives déterminées lors des premières Validations, 113 ont été considérées comme ayant été pleinement adoptées lors des deuxièmes Validations, ce qui montre que les pays ont parfait leurs efforts de divulgation tout en continuant à faire ce qu'ils faisaient déjà correctement. Comparativement au total des actions correctives pour chaque catégorie d'exigences, les progrès les plus constants ont été réalisés pour combler les lacunes en matière de suivi de la production, de la répartition des revenus et relativement au rôle de supervision des groupes multipartites.

Le renforcement de la supervision axée sur les résultats qu'exercent les parties prenantes constitue une bonne base pour aller plus loin dans la mise à disposition des informations et leur utilisation. Cette tendance est encourageante, car elle donne à penser que les pays mettant en œuvre l'ITIE sont capables de réorienter leur attention, en se focalisant moins sur les processus internes et plus sur les points faibles et les enjeux liés au secteur.

VALIDATION : CATALYSER LES PROGRÈS RÉSULTATS DES DEUXIÈMES VALIDATIONS POUR 17 PAYS, EN FONCTION DU TOTAL DES EXIGENCES PAR CATÉGORIE ET DU TOTAL DES MESURES CORRECTIVES ADOPTÉES



■ Progrès par exigence
■ Non applicable
■ Progrès inadéquats
■ Progrès significatifs
■ Progrès satisfaisants
■ Dépassement des attentes

■ Mesures correctives
■ Mesures correctives pleinement adoptées
■ Mesures correctives non pleinement adoptées
■ Recul



Financement de l'ITIE

Le Secrétariat international de l'ITIE bénéficie de l'appui financier, d'une part, des pays mettant en œuvre l'ITIE, et d'autre part, des pays et des entreprises soutenant l'ITIE (soit directement, soit par le biais de contributions transitant par le Conseil international des mines et des métaux (ICMM)). Il bénéficie également d'aides aux projets innovants dans les politiques visant à l'élargissement de grandes initiatives.

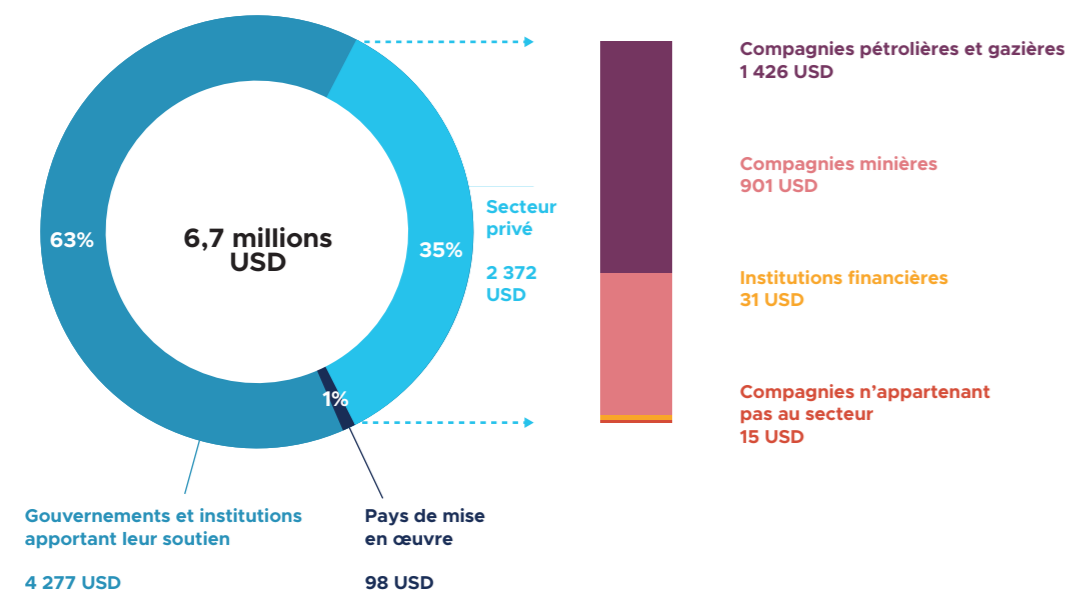
Pour atténuer le contrecoup de la pandémie de Covid-19 et de la chute des prix des matières premières, le Secrétariat international cherche à canaliser ces financements vers

les pays membres le plus gravement touchés afin de les aider dans la mise en œuvre de l'ITIE. Il s'efforce également de réaffecter certains fonds pour mieux tenir compte des priorités que cette crise a obligé à repenser.

L'ITIE exprime à ce titre toute sa reconnaissance aux représentants de la société civile, des gouvernements, des partenaires et des entreprises pour leur temps et les appréciables contributions reçues depuis que cette initiative a été prise. Même si elles ne peuvent être reflétées dans le budget, leur appui est inestimable pour la poursuite de la mission de l'ITIE dans le monde entier.

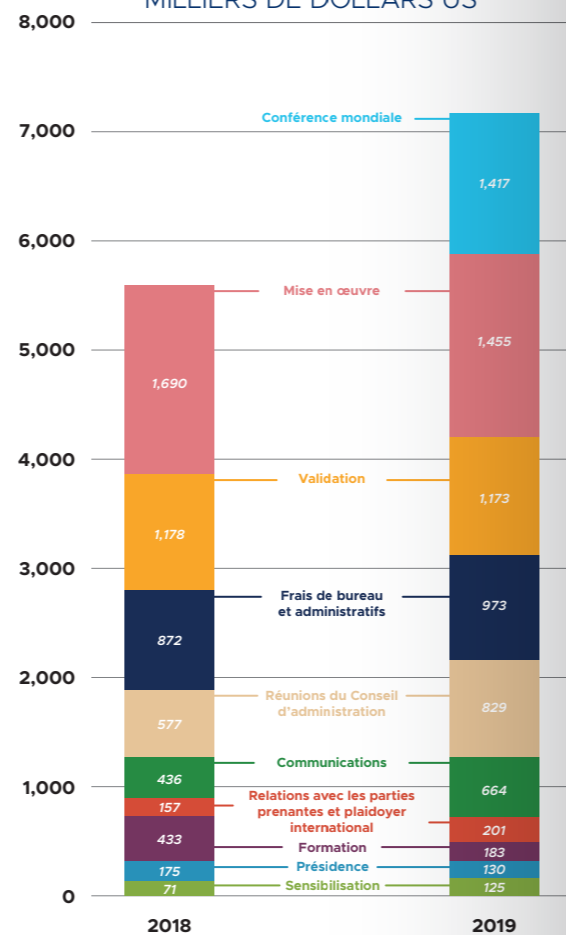
QUI NOUS FINANCE

CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES 2019, EN MILLIERS DE DOLLARS US



COMMENT NOUS DÉPENSONS NOTRE BUDGET

POSTES DE DÉPENSES, EN MILLIERS DE DOLLARS US



Conseil d'administration 2019-2022

Le Conseil d'administration de l'ITIE est l'organe exécutif de l'Association et il est élu par l'Assemblée générale des membres.

Il se compose de 40 membres et de leurs suppléants, issus des collèges des pays de mise en œuvre et de soutien, de la société civile et des entreprises et institutions financières appuyant l'ITIE. Il est présidé par la très honorable Helen Clark, qui a été élue à la présidence lors de la Conférence mondiale de l'ITIE de juin 2019.

PRÉSIDENTE

La très honorable Helen CLARK

SECRÉTAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Mark ROBINSON, Directeur exécutif, Secrétariat international de l'ITIE

PAYS METTANT EN ŒUVRE L'ITIE

M. Ruslan BAIMISHEV, Ministre délégué à l'Industrie et au Développement des infrastructures, Kazakhstan
Suppléant : **M. Oleksii RIABCHYN**, Ministre délégué à l'Énergie et à la Protection environnementale, Ukraine

Mme Maria Teresa S HABITAN, Secrétaire adjointe, ministère des Finances, Philippines
Suppléant : **M. Ego SYAHRAL**, Secrétaire général, ministère de l'Énergie et des Ressources minérales, Indonésie

M. Ian Chitumba MWIINGA, Coordonnateur National, secrétariat de l'ITIE, Zambie
Suppléant : **M. Samuel URKATO**, Ministre des Mines et du Pétrole, Éthiopie

Mme Awa Marie COLL-SECK, Ministre d'État, Sénégal
Suppléant : **M. Django Mady COULIBALY**, Coordonnateur National de l'ITIE, Mali

Mme Agnès Solange ONDIGUI OWONA, Coordonnatrice Nationale de l'ITIE, ministère des Finances, Cameroun
Suppléante : **Mme Marie-Thérèse HOLENN AGNONG**, Coordonnatrice Nationale de l'ITIE, République démocratique du Congo

Mme Carolina ROJAS HAYES, Vice-ministre des Mines, ministère des Mines et de l'Énergie, Colombie
Suppléant : **M. Victor Murillo HUAMÁN**, Vice-ministre des Hydrocarbures, ministère de l'Énergie et des Mines, Pérou

PAYS SOUTENANT L'ITIE

Mme Sonia Le BRIS, Directrice générale, département chargé de la politique extérieure et des partenariats, Ressources naturelles Canada
Suppléant : **M. Michael TOYRYLA**, Directeur, Bureau chargé de l'analyse des politiques et de la diplomatie publique, Bureau des ressources énergétiques, Département d'État, États-Unis

Mme Marte BRISEID, Conseillère en chef, Section pétrole en faveur du développement, Agence norvégienne de la coopération au développement (NORAD), Norvège
Suppléant : **M. Timo VOIPIO**, Conseiller en chef, ministère des Affaires étrangères, Finlande

M. Sören DENG, Chef de division, Énergie, infrastructures et matières premières, ministère fédéral pour la Coopération économique et le Développement, Allemagne
Suppléant : **M. Jürg VOLLENWEIDER**, Directeur de programme, Département fédéral des affaires économiques, Secrétariat d'État à l'Économie (SECO), Suisse



ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

M. César GAMBOA, Directeur exécutif, Droit, environnement et ressources naturelles, Pérou
Suppléant : **M. Óscar PINEDA**, Coordinateur de l'organisation de communauté, Projet relatif à l'organisation, au développement, à l'éducation et à la recherche (PODER), Mexique

M. Brice MACKOSSO, Secrétaire permanent, Commission Justice et Paix, République du Congo
Suppléant : **M. Mtwalo MSONI**, Coordonnateur national, Publiez Ce Que Vous Payez (PCQVP), Zambie

Mme Cielo MAGNO, Membre du Conseil d'administration, Bantay Kita ; professeure-adjointe, Faculté d'économie, Université des Philippines, Diliman, Philippines
Suppléante : **Mme Diana EI KAISY**, Directrice exécutive, The Lebanese Oil and Gas Initiative (LOGI), Liban

M. Oleksiy ORLOVSKY, Directeur de programme, Fondation Renaissance internationale, Ukraine
Suppléante : **Mme Mariya LOBACHEVA**, Directrice exécutive, Echo - Association publique, Kazakhstan

Mme Erica WESTENBERG, Directrice des programmes de gouvernance, Institut pour la gouvernance des ressources naturelles (NRGI)
Suppléant : **M. Simon TAYLOR**, Cofondateur et directeur, Global Witness

COMPAGNIES PÉTROLIÈRES, GAZIÈRES ET MINIÈRES, NÉGOCIANTS EN MATIÈRES PREMIÈRES ET INVESTISSEURS

M. James NICHOLSON, Directeur de la Responsabilité sociale de l'entreprise, Groupe Trafigura
Suppléante : **Mme Dyveke ROGAN**, Analyste en chef, Banque norvégienne de gestion de l'investissement (NBIM)

M. Stuart BROOKS, Directeur, Relations internationales, Chevron
Suppléant : **M. Matt GOBUSH**, Conseiller en chef pour les Affaires publiques et gouvernementales, ExxonMobil Corporation

M. Stephen DOUGLAS, Conseiller en chef auprès du PDG, Exploration et Production, Total
Suppléant : **M. Erik NÜRNBERG**, Conseiller en chef aux Affaires politiques et juridiques, Equinor

M. James ENSOR, Directeur exécutif, BHP Billiton Foundation
Suppléant : **M. Carlos ARANDA**, Gérant, Services techniques, Southern Peru Copper Corporation

M. Alan McLEAN, Vice-président exécutif, Structure fiscale et d'entreprise, Royal Dutch Shell
Suppléant : **M. Dominic EMERY**, Vice-président, Groupe de planification stratégique, BP

Mme Simone NIVEN, Directrice des relations exécutives du groupe, Affaires extérieures, Rio Tinto
Suppléant : **M. Richard MORGAN**, Responsable des relations gouvernementales, Anglo American

Compagnies soutenant l'ITIE

COMPAGNIES DU SECTEUR PÉTROLIER ET GAZIER

BP
Cairn Energy
Chevron
ConocoPhillips
ENI
Equinor
ExxonMobil
FAR Limited
Hess
Inpex
Kosmos Energy
Lundin Petroleum
Noble Energy
Oil Search
Qatar Petroleum
Repsol
Royal Dutch Shell
Staatsolie
Total
Tullow Oil
Woodside Petroleum

COMPAGNIES MINIÈRES

African Rainbow Minerals
Alcoa
AMG Advanced Metallurgical
Anglo American
AngloGold Ashanti
Antofagasta Minerals
ArcelorMittal
Orano Mining
Barrick Gold
Base Titanium
BHP
Centerra Gold
Codelco
Dundee Precious Metals
Eramet
Freeport-McMoran
Gold Fields
Hudbay Minerals
Hydro
JX Nippon Mining & Metals
Kaz Minerals

Kinross Gold
Minera San Cristobal
Mitsubishi Materials
MMG
Newcrest Mining
Newmont
Polyus
Rio Tinto
Sherritt International
Sibanye-Stillwater
South32
Southern Copper
St Barbara
Sumitomo Metal Mining
Teck Resources
Vale

NÉGOCIANTS EN MATIÈRES PREMIÈRES

Glencore
Gunvor Group
Trafigura Group

INSTITUTIONS FINANCIÈRES ET PARTENAIRES INDUSTRIELS

Council on Ethics of the Swedish
KfW Group
National Pension Funds
Nordea Group
Norges Bank Investment Management
Volkswagen Group

Le Secrétariat international de l'ITIE remercie ses donateurs et partisans de leurs contributions :



Edité par Leila Pilliard

Élaboré par Parker Design

Le Secrétariat international de l'ITIE tient à exprimer son appréciation aux secrétariats nationaux pour leur collaboration dans la préparation de ce rapport.

Toutes les informations contenues dans le présent document proviennent de l'ITIE, sauf indication contraire, et sont à jour au 30 avril 2020.



L'ITIE défend la transparence et la redevabilité dans le secteur des industries extractives en publiant des informations utiles aux citoyens. Les parties prenantes gouvernementales, industrielles et de la société civile de plus de 50 pays, réunies au sein de l'ITIE, conviennent d'un ensemble de règles communes, la Norme ITIE.

> eiti.org